

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 3).

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE (p. 3)

MM. Jean Glavany, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

RÉFÉRENDUM SUR LA MENDICITÉ À NICE (p. 3)

MM. Didier Boulaud, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

FUSION D'AXA ET DE L'UAP (p. 3)

MM. Claude Bartolone, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

PRIVATISATION DE THOMSON (p. 4)

MM. Roger Meï, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

ÉVÉNEMENTS DE GUYANE (p. 5)

Mme Christiane Taubira Delannon, M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.

TOXICOMANIE DANS LES ZONES RURALES (p. 5)

MM. Gilbert Baumet, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES (p. 6)

MM. Frédéric de Saint-Sernin, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

AIRBUS (p. 7)

Mme Monique Rousseau, M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

POLITIQUE DES ZONES FRANCHES (p. 7)

MM. Gérard Hamel, Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration.

DONS D'ORGANES (p. 8)

MM. Claude Demassieux, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

DIFFICULTÉS DES TRANSPORTEURS ROUTIERS (p. 8)

M. François Rochebloine, Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

CONDITIONS D'ORGANISATION EN FRANCE DU RÉFÉRENDUM ALGÉRIEN (p. 9)

MM. Rudy Salles, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

AIRBUS (p. 10)

MM. Jean-Claude Paix, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Loi de finances pour 1997 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET FRANCOPHONIE (*suite*) (p. 11)

Réponses (*suite*) de M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, aux **questions** de : Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Richard Cazenave, Didier Bariani, Georges Mesmin, Patrick Trémège, Pierre Favre.

M. le ministre.

Affaires étrangères et coopération

I. – Affaires étrangères

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 15)

Titre IV (p. 15)

Amendement n° 208 de M. Myard : MM. Jacques Myard, Michel Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre, Michel Fromet. – Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 16)

COOPÉRATION

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

Mme Christiane Taubira-Delannon,
MM. François Guillaume,
Jean-Claude Lefort, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération ;
Michel Fromet,
Jean-Paul Fuchs,
Mme Henriette Martinez,
M. Jean-Michel Dubernard.

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Daniel Colin et Michel Fromet.

Affaires étrangères et coopération

II. – Coopération

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 35)

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 35)

Titre VI (p. 38)

Amendement n° 178 de M. Dominati : MM. Laurent Dominati, le rapporteur spécial, le ministre, Michel Fromet, Jean-Claude Lefort. – Rejet.

Adoption du titre VI.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">3. Dépôt de projets de loi (p. 38).4. Dépôt d'un projet de loi de finances (p. 38).5. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 38).6. Dépôt d'un rapport (p. 38). | <ul style="list-style-type: none">7. Dépôt d'un rapport en application d'une loi (p. 38).8. Dépôt d'un rapport d'information (p. 39).9. Ordre du jour (p. 39). |
|---|---|

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Si je voulais faire de l'humour, je demanderais au garde des sceaux sur quelle ligne budgétaire le ministère de la justice honorerait une facture d'hélicoptère utilisé à Katmandou pour retrouver un procureur de la République en balade. (*Sourires.*)

Plus sérieusement, sachant qu'il s'agissait d'empêcher l'ouverture d'une enquête sur une affaire concernant un ou une de ses amis, je lui demande s'il persiste à affirmer *urbi et orbi* qu'il n'intervient jamais sur le cours de la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour être encore plus sérieux, je lui demande s'il considère que tout cela donne de la justice de notre pays une image bien respectable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous prie d'excuser le garde des sceaux, actuellement à Berlin...

M. Louis Mexandeau et M. Didier Boulaud. Il n'y a plus d'hélicoptères ?

M. le ministre de l'intérieur. ... pour une importante réunion.

Vous évoquez un sujet qui relève du fonctionnement interne du tribunal de grande instance d'Evry. Cette question se situe dans le cadre du strict respect (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) des règles qui régissent les rapports entre les magistrats du parquet et la police judiciaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

RÉFÉRENDUM SUR LA MENDICITÉ À NICE

M. le président. La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le ministre de l'intérieur, le préfet des Alpes-Maritimes a fait savoir hier qu'il ne s'opposerait pas à l'organisation, le 24 novembre prochain, d'un référendum sur la mendicité à Nice...

M. Robert Pandraud. Il a eu raison !

M. Didier Boulaud. ... référendum qui coûtera 100 millions de centimes aux malheureux contribuables niçois. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ce référendum vise à faire approuver la reconduction d'un arrêté pris le 12 juin dernier par le maire RPR, ex-Front national, de cette ville autorisant les services municipaux à ramasser les sans-abri afin de les conduire hors de sa vue sur le mont Chauve, à plus de dix kilomètres de Nice.

Monsieur le ministre de l'intérieur, envisagez-vous de réagir à cette décision qui est une insulte à la patrie des droits de l'homme au moment où les problèmes d'exclusion se multiplient dans notre pays (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), alors même que le Président de la République s'est engagé devant les Français à réduire la fracture sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Briand. Fracture que vous avez provoquée !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bataille. La police sur tous les fronts !

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Quelle que soit l'issue de consultation populaire envisagée par le maire de Nice au sujet d'un arrêté contre la mendicité, il est clair que cet arrêté devra respecter les principes fixés par la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Reste à savoir – c'est une question très importante – si un maire est en droit d'organiser une consultation dans un domaine qui relève de ses pouvoirs de police. Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de jurisprudence sur laquelle s'appuyer.

Le ministère de l'intérieur procède, de son côté, à un examen très approfondi de cette question. J'observe seulement, monsieur le député, que le tribunal a pour l'instant refusé de prononcer un sursis à exécution à l'encontre de la délibération municipale. Quand le ministère de l'intérieur aura terminé son étude juridique, je vous ferai part de ses résultats. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

FUSION D'AXA ET DE L'UAP

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. A peine installé dans son nouveau fauteuil de responsable d'AXA et de l'UAP, M. Bébéar, hier soir en direct sur France 2, n'y a pas été de main morte ! Il a annoncé le prochain objectif de son groupe : transformer la solidarité en rentabilité, en finir avec la sécurité sociale pour augmenter les profits de ses actionnaires.

Sa vision est simple : à l'Etat, une couverture minimale pour les plus pauvres, aux assurances privées tout ce qui est rentable. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, vous le savez, cette vision qui affaiblit un des socles de notre République n'est pas la nôtre. Pour autant, M. Bébéar semble attendre du Gouvernement une privatisation à moyen terme de la sécurité sociale. Vous vous devez de réagir à de tels propos ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Voilà le Suisse !

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, l'actualité hier c'était l'annonce, par AXA et UAP, du projet de rapprochement de ces deux groupes pour en faire le premier groupe d'assurance mondiale et le deuxième groupe en matière de gestion d'actifs. C'est ce qui est important et nous devrions rendre hommage à un tel projet pour au moins trois raisons.

Premièrement, il témoigne de la capacité et de la volonté des entreprises françaises de participer à la compétition mondiale avec les meilleurs atouts.

Deuxièmement, les responsables de ce projet ont fait connaître leur volonté de maintenir dans son intégrité l'emploi en France. Voilà qui doit nous donner satisfaction.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'économie et des finances. Troisièmement, à une heure où la mondialisation inquiète tant et tant de nos compatriotes...

M. Christian Bataille. Vous êtes sourd !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... nous avons là le témoignage de la capacité de la France à participer à la compétition mondiale. Voilà qui est important. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant du dénouement de cette opération, croyez bien, monsieur le député, qu'en ce qui me concerne je veillerai à ce que la réglementation en matière d'assurances soit respectée.

Pour le reste, voulez-vous bien, monsieur le député, prendre en considération tout simplement la volonté qui anime le Gouvernement de préserver notre système de protection sociale ?

M. Christian Bataille. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'économie et des finances. Ne vous abusez pas avec des considérations qui n'ont rien à voir avec la fusion si utile, si prometteuse, des groupes UAP et AXA. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Le Gouvernement ne répond pas aux questions !

M. Charles Ehrmann. Vous n'avez pas écouté, monsieur Bataille !

M. le président. Nous en venons à une question du groupe communiste.

PRIVATISATION DE THOMSON

M. le président. La parole est à M. Roger Meï.

M. Roger Meï. Daewoo ne cache pas ses ambitions : l'un de ses dirigeants vient de déclarer que la priorité de son groupe était de « rendre plus compétitives les unités françaises » et qu'il y avait 350 cadres qui ne servaient à rien chez Thomson.

Le trust sud-coréen pratique une politique de bas salaires. Les droits syndicaux sont quasiment inexistantes, comme le montre la sanction d'un délégué syndical dans son usine de Lorraine.

Les Français ne comprendraient pas qu'une des premières entreprises mondiales dans le secteur des multimédias soit liquidée après une recapitalisation qui va leur coûter plus de 10 milliards.

Il existe d'autres solutions pour préserver l'avenir du secteur multimédias français, comme celui de la défense nationale. Un regroupement des entreprises Thomson, Bull, France Télécom, Alcatel, dans une dominante à capital public donnerait à notre pays tous ses atouts.

Monsieur le ministre, l'urgence est d'arrêter ce processus de privatisation, dans lequel la France a tout à perdre, et de remettre tout à plat, dans la transparence.

Le 20 novembre, les salariés du groupe Thomson seront dans la rue, avec le soutien d'une large majorité de Français, pour défendre prioritairement l'intérêt national et pour condamner ce qui constitue la pire des solutions pour l'emploi.

Quand aura lieu le débat public sur lequel le Premier ministre s'est engagé ?

Ne pensez-vous pas qu'un vote de la représentation nationale doit clore le débat sur une question qui engage de manière aussi décisive l'avenir de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Christian Bataille. Décidément !

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, les questions, ici même, lors des séances du mercredi, sur la privatisation de Thomson, ont été nombreuses et, me semble-t-il, le Gouvernement a déjà répondu avec précision concernant la procédure.

M. Jean-Pierre Brard. Il a répondu fort mal !

M. le ministre de l'économie et des finances. Je ne puis que vous confirmer sa réponse et préciser que les actionnaires de Thomson seront réunis en assemblée générale le 6 décembre prochain pour décider d'une augmentation du capital social.

La Commission de Bruxelles a été saisie de ce projet. Elle dispose de tous les éléments dont elle a besoin pour exprimer son opinion.

Dès que Bruxelles aura fait connaître son avis, la commission de la privatisation pourra, à son tour, se saisir de ce dossier et se prononcer.

Un débat aura lieu, ainsi qu'en a pris l'engagement M. le Premier ministre, devant le Parlement.

Sur la base de l'avis conforme de la commission de la privatisation, il sera procédé à la privatisation du groupe Thomson.

M. Maxime Gremetz. Et le vote ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Voilà où nous en sommes. Il n'est pas question de remettre en cause cette procédure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. Vous ne répondez pas encore à la question !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

ÉVÉNEMENTS DE GUYANE

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, les derniers événements de Guyane sont porteurs de messages forts qui ne vous concernent pas tous, mais qui vous éclaireront.

Le premier s'adresse à M. le Président de la République pour lui demander s'il consent à ce que l'égalité républicaine fasse place outre-mer à l'inégalité des chances devant l'avenir.

Le second concerne plus particulièrement M. le Premier ministre. La politique gouvernementale outre-mer ne saurait se réduire à quelques agréments de défiscalisation, sans cahier des charges, en faveur de l'emploi local dans ces pays où les richesses communes servent à bâtir des fortunes personnelles.

Le troisième, plus bruyant, s'adresse au ministre de l'intérieur. Quoique périphérique au mouvement, des bandes organisées pillent la ville de Cayenne et lancent un véritable défi aux responsables de l'ordre public.

Pour votre part, monsieur le ministre, sachez que la jeunesse de Guyane est dans les rues pour des raisons profondes. Je vous adjure de ne pas confondre l'apparence de ce mouvement avec sa nature essentielle. Il paraît éruptif, désordonné, mais, dans le fond, il traduit un désarroi profond, un malaise, une angoisse et, surtout, un formidable défi : celui d'une jeunesse qui refuse de renoncer à l'espoir, à l'audace, aux ambitions nobles et même à l'utopie et qui affronte une société conformiste, notabilisée, emmurée dans ses certitudes.

C'est le mouvement d'une jeunesse qui refuse d'entendre des réponses faites de chiffres obscènes, de détails techniques insignifiants et de discours d'autojustification. C'est le mouvement d'une jeunesse qui veut proclamer son droit à une éducation de qualité et qui attend une profession de foi reconnaissant son droit à construire son futur, plutôt que de le subir.

Cette jeunesse nous rappelle avec fracas qu'elle est l'acteur principal du système éducatif, qu'elle a, à ses côtés, les enseignants et les parents d'élèves, qu'elle a, en face, les partenaires que sont l'Etat et les collectivités. Il s'agit de ne se tromper ni d'interlocuteurs ni de réponses.

Nous ne sommes plus au temps des grands forums dilatoires qui ne servent qu'à noyer les priorités ! Le temps est venu d'un plan d'urgence pour mettre à niveau l'éducation en Guyane.

La question est celle du niveau de référence. La réponse se trouve au moins en partie dans la mobilisation de la ressource extraordinaire qui se trouve en Guyane : le savoir technologique accumulé par EDF et par le centre

spatial et la diversité de leurs plateaux techniques, le savoir scientifique accumulé par les organismes de recherche et le potentiel linguistique et culturel dont nous disposons grâce à notre situation en Amérique du Sud.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avance de me faire savoir quelle est votre réceptivité à un plan d'urgence de remise à niveau de l'éducation en Guyane. Je vous assure qu'il est nécessaire de nous donner des engagements formels pour étancher la légitime exaspération de la jeunesse guyanaise ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Madame le député, très sincèrement et du fond du cœur, je ressens les attentes et les espoirs de la jeunesse guyanaise. On a dit bien souvent qu'elle était un problème pour la Guyane : c'est en fait son meilleur atout !

M. Louis Mexandeau. Il faut y aller !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Voilà pourquoi je souhaite que l'on distingue ses revendications légitimes. Le Président de la République, ce matin, en conseil des ministres, nous a dit que nous devons y répondre, répondre à ses besoins légitimes.

M. Louis Mexandeau. Que fait M. Bayrou ?

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Sans citer de chiffres technocratiques ou cabalistiques, je rappelle tout simplement : en 1993, 80 000 habitants, aujourd'hui 140 000. Si chaque année depuis 1983 avait été fait en Guyane (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ce que nous y faisons depuis 1993 (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*), nous ne serions pas aujourd'hui en situation de perpétuel rattrapage !

M. Christian Bataille. Pauvre argument !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Je prends aujourd'hui, au nom du Gouvernement, sous le contrôle du Premier ministre et de mon collègue François Bayrou, l'engagement de répondre, point par point, aux besoins et aux attentes de la jeunesse guyanaise.

Je souhaite vivement que le calme revienne afin que nous puissions tous ensemble nous mettre au travail et déterminer ce qu'il faut faire de plus que ce que nous avons déjà fait cette année et que les mesures exceptionnelles prises pour la rentrée de Toussaint.

Je me rendrai dans les tout prochains jours avec François Bayrou sur place et nous reprendrons le dossier de l'éducation. Je vous rappelle qu'un élève sur deux, lorsqu'il entre à l'école, en Guyane, n'est pas francophone. C'est dire la tâche immense qui nous attend, dans l'intérêt bien compris de la Guyane et de son développement économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

TOXICOMANIE DANS LES ZONES RURALES

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Ma question, monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, porte sur un problème de société, dont on pouvait penser qu'il ne concernait que les grandes villes ou les villes de banlieue : la toxicomanie qui aujourd'hui, avec son corollaire, la délinquance, touche malheureusement les zones rurales.

Les élus des zones rurales que nous sommes s'aperçoivent ainsi qu'à la toxicomanie alcoolique s'ajoute maintenant la toxicomanie due à l'héroïne. Or les réponses que peuvent apporter les petites villes et les villages sont souvent dérisoires. Malgré la bonne volonté des élus, du monde médical et des responsables associatifs locaux, malgré la création de collectifs, il est difficile de mettre en place une politique efficace, faute de moyens et de personnel qualifié.

Voici un exemple précis et inquiétant : dans un bassin d'emplois de 35 000 habitants, plus de 500 personnes sont des consommateurs d'héroïne par injection intraveineuse. Je cite des statistiques médicales officielles. En l'espace de quelques mois, dans cette même région, la police a démantelé deux réseaux de trafiquants de drogue ; trente-deux personnes ont été incarcérées ; des prises de plusieurs kilos d'héroïne ont été effectuées.

Face à tous ces problèmes, monsieur le ministre, vous comprendrez que les élus des petites villes que nous sommes se sentent dépassés et isolés. Quelles sont les intentions de l'Etat qui, à travers la DDASS, lutte contre la toxicomanie, pour aider nos communes rurales face à un fléau qu'elles craignent ne pas pouvoir maîtriser ?

Au-delà des aides financières, quelles actions la DDASS pourrait-elle initier, pour la prise en charge des toxicomanes et pour la prévention, dans l'intérêt de la jeunesse et de nos zones rurales ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, le 14 septembre 1995, le Premier ministre a présenté un plan de développement et de mobilisation contre la toxicomanie. Nous y travaillons d'arrache-pied avec Eric Raoult, François Bayrou et Guy Drut. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Quel est l'objet de ce plan ? Prévenir, soigner et réinsérer. Pour la première fois, en 1996, le budget de l'Etat consacré à la lutte contre la toxicomanie a dépassé un milliard de francs. Pour l'année prochaine, les crédits sont en augmentation de 9 %.

Parler d'argent est une chose, mais, nous le savons bien, monsieur le député, la lutte contre la toxicomanie nécessite un dévouement et une mobilisation de tous les instants. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nommer, dans chaque département, un chef de projet dans les DDASS, chargé de travailler sur le terrain avec les collectivités locales et les associations. Nous mettons en place des « points d'écoute jeunes », des « points d'écoute parents » et 2 000 comités d'environnement social autour des établissements d'enseignement scolaire seront en place à la fin de ce plan.

Il s'agit d'une mobilisation de tous les instants, notamment sur le plan local et décentralisé. Cette mobilisation sera prolongée par la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie dans le cadre du plan triennal que nous préparons avec Françoise de Veyrinas – je la salue ici ! (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialistes) –, et qui sera annoncé dans les prochaines semaines. (*Applaudissements*

ments sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, un chiffre qui concerne pourtant l'emploi est passé inaperçu : d'après des études récentes, 700 000 de nos concitoyens souhaiteraient créer leur propre entreprise ; malheureusement, 230 000 d'entre eux seulement ont pu parvenir à leurs fins en 1995. Le « déchet » est très important, d'autant que, vous le savez très bien, une entreprise sur deux met la clé sous la porte dans les cinq premières années de son existence.

Nous devons donc mieux accompagner les bonnes volontés en intervenant dans la formation des futurs créateurs d'entreprises et dans le financement de leurs projets, domaine qui concerne d'ailleurs leurs relations avec le secteur bancaire. Nous devons mieux défendre les PME, et en particulier l'artisanat, puisque c'est bien là que se trouvent nos principaux gisements d'emplois.

Monsieur le ministre, je souhaiterais connaître, et mes collègues avec moi, votre plan d'action en matière de création d'entreprises, dont vous avez parlé ce matin en conseil des ministres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, les chiffres que vous avez cités sont effectivement importants. En 1995, sur 700 000 projets, il y aura eu 180 000 créations et 90 000 réussites, soit 90 000 échecs. Notre principal problème est donc de lutter contre la mortalité infantile des entreprises.

Face à ce constat, nous nous sommes fixé pour objectif de diminuer de moitié ce taux de mortalité, c'est-à-dire de multiplier par deux le taux de pérennité des entreprises d'ici à trois ans. Tel est l'objectif déterminé par le Premier ministre, au niveau interministériel, dans la mesure où le sujet, horizontalement, concerne beaucoup d'administrations.

Comment atteindre notre objectif ?

D'abord, en réunissant tous les acteurs, de manière à procéder à une simplification. Aujourd'hui, on observe pagaille, désorganisation et dispersion des interventions, et ce n'est pas raisonnable. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Ah oui !

M. Maxime Gremetz. C'est la chienlit !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Rassembler pour simplifier, c'est ce que nous avons voulu faire en créant le conseil national de la création d'entreprises, où tous les

partenaires – ministères, professionnels, mais aussi élus, villes, départements et régions – sont rassemblés autour d'une seule action.

Ensuite, nous souhaitons, comme vous le dites, monsieur de Saint-Sernin (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), et comme nous le faisons d'ailleurs dans votre région d'Aquitaine,...

M. Pierre Mazeaud et M. Robert Pandraud. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... nous souhaitons qu'il y ait un accompagnement.

M. Pierre Mazeaud. Bravo !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. La solitude du créateur d'entreprise existe. Très souvent, on abandonne les gens dès qu'ils s'engagent dans cette voie.

Nous voulons faire en sorte que des réseaux professionnels se mettent au service de la création d'entreprise.

M. Pierre Mazeaud. Voilà ! Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Le « Passeport pour entreprendre », le réseau « Entreprendre en France » constitueront ce dispositif d'accompagnement.

Mais nous consacrerons également des moyens au soutien à la création d'entreprises. Grâce au rapport du député Philippe Mathot (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),... excellent rapport (*Même mouvement*)...

Il faut lire les rapports parlementaires ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Grâce au rapport de Philippe Mathot, grâce au rapport d'Aymeri de Montesquiou, nous avons pu augmenter les prêts bonifiés pour aider à la création d'entreprise, – de 1 à 2 milliards – et intervenir au niveau des fonds de garantie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Grâce à la garantie bancaire, on pourra demander aux banques de ne pas prendre d'hypothèque sur l'habitation principale du créateur, ce qui assurera à ce dernier et à sa famille une plus grande sécurité.

Voilà quelques exemples des actions que nous voulons engager pour faire en sorte que tous se mobilisent. Car avec des entreprises pérennes, nous jouons la carte des emplois solides ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

AIRBUS

M. le président. La parole est à Mme Monique Rousseau.

Mme Monique Rousseau. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, le Président de la République l'a souvent rappelé, il nous faut aujourd'hui relancer notre esprit de conquête. La situation de l'emploi et la reprise de la croissance dépendent en effet pour une large part de notre capacité à innover et à exporter.

La vente, la semaine dernière, de 120 avions moyen courrier par Airbus Industrie à la compagnie aérienne américaine US Air en est le meilleur exemple. Je tiens d'ailleurs, monsieur le ministre, à rendre ici hommage au rôle important que vous avez joué dans cette négociation...

M. Christian Bataille. Ah, la brosse à reluire !

Mme Monique Rousseau. ...et à l'action énergique que vous ne cessez de mener pour défendre les intérêts de la France partout où ils sont en jeu et, en particulier, ceux de notre industrie aéronautique (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cependant, les chiffres du commerce extérieur et leur progression sont souvent très abstraits pour la plupart de nos concitoyens.

Aussi souhaiterais-je, monsieur le ministre, que vous indiquiez à la représentation nationale et aux Français en quoi consiste exactement ce contrat d'exportation et quelles conséquences il aura sur l'emploi et l'activité de notre économie. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Madame Monique Rousseau, nous ne pouvons que nous réjouir du contrat ferme de 120 Airbus A 320, qui a été signé par la compagnie américaine US Air, comme du contrat plus récent encore que Dubayy vient de signer pour la commande de 16 Airbus A 330-200.

Il faut saluer le travail remarquable qui est fait par les quatre industriels européens, le français Aérospatiale, le britannique British Aerospace, l'allemand DASA et l'espagnol CASA et l'effort de la direction de ces entreprises, de l'encadrement et des personnels, qui ont mis en place une infrastructure industrielle aéronautique remarquable et performante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ce n'est pas un secteur simple. Et vous avez raison, madame le député, de vous demander ce que ce contrat représente. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La commande de 120 Airbus A 320 représente pour le consortium Airbus un an de plan de charge et pour la division avions d'Aérospatiale une année de travail pour 10 000 personnes, réparties sur de très nombreux sites, mais en particulier à Toulouse.

Reste que le combat n'est jamais gagné. C'est pourquoi Airbus doit diversifier sa gamme de produits, et donc travailler tant sur le développement de l'A 340-600 que sur le futur avion très gros porteur long-courrier qui permettra de relier sans escale une distance égale à celle de Sydney à Londres, et qui s'appellera l'A 3XX.

C'est la raison pour laquelle, avec l'accord du Premier ministre, nous avons rétabli l'année dernière les avances remboursables au profit de notre industrie aéronautique, permettant ainsi de développer la gamme des produits et de lutter à armes égales avec l'américain Boeing. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

POLITIQUE DES ZONES FRANCHES

M. le président. La parole est à M. Gérard Hamel.

M. Gérard Hamel. Monsieur le ministre délégué à la ville et à l'intégration, la loi relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville a été votée en dernière

lecture par notre assemblée le 28 octobre dernier. Vos services travaillent actuellement à la délimitation des périmètres permettant de faire revenir les entreprises autour des quartiers d'habitat social et d'y recréer des emplois.

Nous savons tous que le succès des zones franches reposera également sur un dispositif d'accompagnement puissant de l'Etat en matière de sécurité d'abord, en matière d'éducation et d'habitat ensuite, et, plus généralement, sur le renforcement de la présence des services publics.

Monsieur le ministre délégué, dans quels délais allez-vous prendre ces mesures d'accompagnement et quelle ampleur allez-vous leur donner pour assurer le succès d'un dispositif autour duquel les députés de votre majorité se sont mobilisés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration.

M. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration. Monsieur le député, derrière la zone franche de Dreux, il y a un triple enjeu (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), un triple défi.

C'est un défi urbain. Le 18 janvier, à Marseille, le Premier ministre a annoncé la création de zones franches. Elles seront mises en œuvre sur le terrain le 1^{er} janvier 1997.

C'est un défi drouais. Le Président de la République a souhaité créer avec les zones franches le « chaînon manquant » de la revitalisation économique. D'ores et déjà, grâce au ministre de l'intérieur, la zone franche a reçu un appoint de policiers sur le terrain et grâce au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et des collectivités locales, une augmentation de 136 % de la dotation de solidarité urbaine. Nous instituerons une plate-forme de services publics à Dreux et la zone franche de Dreux sera considérée, dans sa complémentarité sur le plateau Est et sur le plateau Ouest, comme un des dossiers essentiels de la politique de la ville « style Juppé ».

Défi urbain, défi drouais, c'est aussi un défi républicain. Monsieur le député, dimanche nous serons tous Drouais. Et nous souhaitons à Dreux le sourire de Marianne et le rictus de Marie-France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

DONS D'ORGANES

M. le président. La parole est à M. Claude Demassieux.

M. Claude Demassieux. Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé et la sécurité sociale, malgré une certaine reprise en 1996, le nombre de greffes d'organes reste particulièrement bas dans notre pays. Alors que près de 5 000 personnes sont en attente de greffes, 2 000 transplantations seulement pourront être réalisées cette année, soit près de 2 000 de moins qu'en 1991.

Par ailleurs, le nombre de refus de dons par les familles est en constante augmentation. En 1995, plus de 60 % des non-prélèvements étaient liés au refus familial.

Les causes de ce phénomène sont diverses, certes, mais de récentes études d'opinion montrent que les scandales survenus dans le domaine de la transfusion sanguine,

notamment, ont jeté le trouble dans l'esprit de nombre de nos concitoyens. Indépendamment du contexte de méfiance, qui subsiste encore largement aujourd'hui, demeure un problème d'information et de communication : quatre Français sur cinq ignorent le dispositif juridique mis en place. Seule la restauration d'un climat de confiance, grâce à de meilleures conditions d'accueil, d'écoute et d'information permettra à chaque citoyen d'être convaincu de la légitimité du don d'organes, dont il est aussi un receveur potentiel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous préciser quelles actions vous entendez mettre en œuvre pour rassurer les Français sur la transparence des procédures en matière de dons d'organes et pour redonner ainsi l'espoir aux malades qui attendent aujourd'hui une greffe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, 2 300 greffes en 1995, un peu plus cette année. C'est mieux, mais très insuffisant encore, comme vous venez de le souligner. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement entend mener une politique volontariste en matière de promotion du don d'organes.

Le premier axe de cette politique, c'est bien évidemment, et vous l'avez dit, la sécurité sanitaire du prélèvement et de la transplantation. Nous y veillons jour après jour avec les équipes médicales et les corps d'inspection.

Le deuxième axe consiste à assurer davantage d'équité pour l'accès au greffon, dans le cadre de la transplantation.

Enfin, le troisième axe, c'est bien évidemment la promotion du don d'organes.

A partir du début de l'année prochaine, la mise en place du fichier national automatisé de refus de prélèvement contribuera à clarifier les choses.

Par ailleurs, les 21 et 22 novembre prochain, nous lancerons dans l'ensemble des établissements de santé de France une campagne de promotion en faveur du don d'organes. Cette campagne s'adressera, dans un premier temps, aux professionnels de santé. Chacun sait bien en effet que c'est d'abord avec les professionnels de santé que se pose l'éventualité du don d'organes, dans des circonstances parfois tragiques.

Lui succédera, l'année prochaine, une campagne grand public destinée à promouvoir le don d'organes. En attendant, je voudrais déjà remercier toutes celles et tous ceux qui se dévouent, au sein des associations départementales, pour promouvoir le don d'organes. Il y a là un véritable enjeu de santé publique et d'équité devant la vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

DIFFICULTÉS DES TRANSPORTEURS ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame le secrétaire d'Etat aux transports, à l'appel de la FNTR et de l'UNOSTRA, les deux principales organisations professionnelles du transport routier, une journée de protestation a été organisée le 7 novembre, à Paris. Au cours de cette journée, les chefs d'entreprise ont manifesté leur profond mécontentement et prouvé leur importante mobilisation.

Les difficultés du secteur sont bien connues : difficultés conjoncturelles, d'abord, avec la persistance de la crise économique, crise amplifiée par une surcapacité naturelle du secteur se traduisant dans une spirale infernale de baisse des prix ; difficultés structurelles, ensuite, liées à la mise en place du contrat de progrès du transport routier, dont l'objectif est de moderniser et d'assainir la profession.

Malheureusement, aucun résultat économique n'est encore venu récompenser les efforts des professionnels. Tout au plus ces mesures mettent en évidence des distorsions de concurrence toujours plus vives au sein de l'Union européenne. A cela s'ajoutent les hausses successives du prix du gazole qui est – ne l'oublions pas – la matière première du transport routier.

Sur ce dernier point, vous me permettrez de rappeler, madame le secrétaire d'Etat, que le groupe UDF, à l'occasion du récent débat budgétaire, avait milité contre le relèvement de la taxe intérieure sur les carburants. Nous avons alerté le Gouvernement sur les conséquences de cette augmentation qui pénaliserait des secteurs fragilisés comme le transport routier.

Madame le secrétaire d'Etat, la profession attend de l'Etat un réel soutien et de véritables engagements permettant de maintenir les conditions d'une compétitivité équilibrée et d'une concurrence loyale. Il y a urgence. Les professionnels attendent du Gouvernement un geste fort qui serait de nature à leur redonner confiance.

Permettez-moi de vous faire une suggestion. Pourquoi ne pas renforcer les sanctions contre les entreprises françaises ou étrangères qui érigent la fraude en système d'exploitation ? Nous savons que le montant des amendes n'est pas dissuasif. Aussi des radiations de la profession doivent-elles pouvoir être prononcées pour les infractions les plus graves. Il faut aller beaucoup plus loin ; nos voisins européens l'ont déjà compris.

En conséquence, madame le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous indiquer comment le Gouvernement entend rassurer la profession et poursuivre le dialogue engagé avec elle (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. Monsieur le député, vous connaissez bien la situation du transport routier – nous en parlons d'ailleurs souvent – et les causes des difficultés actuelles, que vous avez parfaitement analysées. Je n'y reviendrai donc pas.

Bernard Pons et moi-même, nous avons reçu avec beaucoup de considération et d'attention – croyez-le bien – les présidents des deux fédérations qui ont organisé la manifestation que vous venez d'évoquer. Nous avons pris, vis-à-vis d'eux, des engagements aussi clairs que ceux que vous demandez.

S'agissant de la taxe sur le pétrole, nous nous sommes engagés – le Premier ministre l'a fait par écrit – à ce que, dans les années à venir, l'augmentation de la TIPP ne soit pas supérieure à celle de l'inflation. Nous avons promis également d'entreprendre auprès de la commission

européenne les démarches nécessaires à l'introduction d'un carburant utilitaire, conformément aux demandes de la profession. Je rencontrerai le commissaire Kinnock à ce sujet, avant la fin de ce mois.

Pour ce qui est des contrôles et des sanctions, je vous remercie de vos suggestions. Vous avez raison : il ne s'agit pas de contrôler ou de sanctionner de manière tatillonne au risque de gêner les entreprises, mais d'assurer le respect des règles de concurrence. C'est dans cet esprit que le Premier ministre a signé, voilà quelques semaines, une circulaire extrêmement claire visant à garantir la régularité de la concurrence, aussi bien sur le plan économique que sur le plan social, qu'il s'agisse des entreprises françaises ou des entreprises européennes.

Sur tous ces sujets comme sur bien d'autres, monsieur le député, nous poursuivons le dialogue en permanence, aussi bien au niveau local – les préfets sont très mobilisés à ce sujet – qu'au niveau national. Croyez bien que Bernard Pons et moi-même sommes particulièrement attentifs aux préoccupations que vous avez si justement exprimées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CONDITIONS D'ORGANISATION EN FRANCE DU RÉFÉRENDUM ALGÉRIEN

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Brard. Ah, voilà longtemps qu'on ne l'avait pas entendu !

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, le 28 novembre prochain, un référendum aura lieu en Algérie. Les ressortissants algériens vivant en France seront donc appelés à voter dans leur consulat de rattachement et ce, pendant une période de six jours.

Lors des dernières élections algériennes – il s'agissait des présidentielles –, le déroulement du scrutin s'était traduit dans de nombreux consulats par de graves troubles à l'ordre public, en raison de l'afflux massif d'électeurs. Ainsi, à Nice, où le consulat d'Algérie est installé dans une modeste villa située dans une impasse résidentielle, plus de 22 000 électeurs algériens du Sud-Est de la France sont inscrits. Faute de place et de personnel dans le consulat, les opérations de vote s'étaient, pour l'essentiel, déroulées dans la rue. Les électeurs algériens, attendant leur tour, s'étaient entassés dans le quartier pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Les riverains avaient le plus grand mal à entrer ou à sortir de leur domicile. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Cette situation s'était renouvelée dans nombre d'autres villes de France. Malgré une organisation administrative et policière sans doute fort coûteuse pour notre pays, ces villes avaient subi des perturbations intolérables. Leurs habitants refusent légitimement d'éprouver les mêmes désagréments lors de la future consultation. Je ne peux que m'associer à leur souhait. Le respect de l'ordre public s'impose à chaque citoyen de notre pays ; il s'impose donc *a fortiori* aux étrangers présents sur notre sol. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je m'adresse à vous. Sans vouloir nous opposer à la consultation démocratique des Algériens présents sur notre sol...

M. Jean-Claude Lefort. Ah bon ?

M. Rudy Salles. ... en situation régulière, nous souhaitons que le scrutin se déroule dans des lieux disposant de voies d'accès, de places de stationnement et de mesures de sécurité adaptées à l'affluence prévisible.

A défaut, il faudrait que le gouvernement français interdise le déroulement de cette consultation électorale sur le territoire des villes où se trouvent des consulats inadaptés. Il reviendrait alors aux autorités algériennes d'organiser une solution de remplacement, comme un vote par correspondance.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour assurer le maintien de l'ordre ? Je suis persuadé que vous saurez répondre à cette attente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Effectivement, monsieur le député, pendant six jours, les électeurs algériens résidant en France seront appelés à participer au référendum organisé en Algérie. La faculté qui leur est ainsi offerte découle du droit international que nous respectons, que nous avons toujours respecté et que nous entendons, là encore, respecter.

L'étalement des opérations électorales du 23 au 28 novembre et l'ouverture des bureaux de vote de huit heures à vingt heures devraient permettre, dans un grand nombre de cas, d'éviter les bousculades constatées lors de l'élection présidentielle algérienne.

Il est vrai que dans certains des vingt-trois consultats algériens, notamment celui de Nice, se posent des problèmes de sécurité. Mon collègue, ministre des affaires étrangères et moi-même, nous avons entamé, depuis quelques jours, une concertation avec les autorités consulaires et diplomatiques algériennes pour voir dans quelles conditions nous pourrions appeler les électrices et les électeurs algériens en d'autres lieux que les consulats. Mais nous le ferons dans le respect des règles du droit international. Et si j'ai pris cette initiative, c'est parce qu'il en va des conditions de sécurité dans un certain nombre de communes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

AIRBUS

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Paix.

M. Jean-Claude Paix. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Monsieur le ministre, permettez-moi à mon tour et au nom du groupe UDF, avec mes collègues parlementaires toulousains et haut-garonnais, de me réjouir des succès remportés par le groupe Airbus. A un moment où certains envisagent l'achat de Boeing, cette commande est une bouffée d'oxygène pour toute la région toulousaine, et je devais m'en féliciter devant cette assemblée.

Par ailleurs, la commande ferme passée par la compagnie américaine US Air de 120 appareils et l'option portant sur 280 appareils supplémentaires montrent, si besoin était, la compétitivité de l'industrie aéronautique européenne et couronnent ses efforts persévérants à la fois

sur un plan technologique et sur un plan commercial. Elles soulignent également – c'est très important – la très grande qualité des hommes qui « font » cette entreprise.

Monsieur le ministre, où en est la restructuration du groupe Airbus Industrie ? Quelles seront les conséquences pour l'emploi en France – mais surtout sur le plan local – de cet important contrat ?

Et je me permets de vous féliciter et de vous remercier pour votre action sur ce dossier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur Paix, comme je l'ai indiqué tout à l'heure à Mme Rousseau, nous ne pouvons que nous réjouir et féliciter le consortium Airbus pour le travail remarquable qui a été réalisé.

Cela dit, Airbus se trouve aujourd'hui dans une situation préoccupante. Les quatre industriels, Aérospatiale, British Aerospace, DASA et CASA, sont constitués en GIE – groupement d'intérêt économique – ce qui les met dans une situation un peu difficile face à la concurrence.

En juin 1995, au salon du Bourget, les industriels ont envisagé de changer la structure institutionnelle et de transformer le GIE en une société. Au dernier salon de Farnborough, à la suite de la réunion des ministres à Airbus, les quatre industriels ont rendu compte de leurs progrès, lesquels sont considérables puisque le président Reuter nous a annoncé que, d'ici à la fin de l'année 1996, un accord général serait annoncé et qu'à partir de là, la nouvelle structure serait mise en place.

Des problèmes persistent encore quand à l'étendue des responsabilités et quant à la gamme des transferts industriels qui pourraient être faits à l'intérieur de la nouvelle société. Il est bien évident qu'à compter du moment où l'accord interviendra, la progression vers la structure définitive demandera un an et demi à deux ans.

Déjà, au mois de septembre 1996, Airbus représentait 46 % du marché aéronautique mondial. Mais depuis la commande d'U.S. Air et celle de Dubaï que je citais tout à l'heure, je crois qu'Airbus est désormais en tête. C'est une position difficile.

La seule commande des cent vingt A-320 représente pour le consortium Airbus un plan de charges d'un an, et pour la division aéronautique d'Aérospatiale, une année de travail pour dix mille personnes, dispersées dans de nombreux sites, mais regroupées pour l'essentiel à Toulouse. Vous savez quelles ont été leurs inquiétudes au cours des dernières années. Aujourd'hui, il y a une lueur d'espoir.

La structure Airbus européenne est remarquable. Ayant eu le privilège d'accompagner il y a quelques jours le Premier ministre britannique à Toulouse et, il y a quelques mois, le Premier ministre chinois, je les ai vus l'un et l'autre fort impressionnés.

Vous savez que l'Europe travaille avec les Chinois sur la conception d'un futur avion de cent places qui nous permettra – et nous réussirons là aussi – de prendre pied sur le marché asiatique et d'ouvrir des perspectives nouvelles sur l'ensemble du marché mondial. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante, est reprise à seize heures quinze sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1997
(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET FRANCOPHONIE *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères concernant les affaires étrangères et la francophonie.

Ce matin, nous avons commencé les questions.

Nous reprenons les questions du groupe du RPR.

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je tiens tout d'abord à vous adresser toutes mes félicitations pour votre conception à la fois prospective, dynamique et globale du rôle du ministère des affaires étrangères, avec l'affirmation du rôle économique que peuvent jouer nos agents à l'étranger, et la prise en compte des effets induits que peuvent avoir, à terme, nos efforts en matière de formation ou en matière culturelle à l'égard des futurs responsables de ces différents pays.

Parmi les zones auxquelles nous devons accorder une attention toute particulière, l'Amérique latine est certainement l'une de celles qui semblent vouées au développement économique le plus rapide au cours du siècle prochain et où nous avons probablement un très grand rôle à jouer. Il est important, en effet, de ne pas oublier la prospérité qu'a connue cette partie du monde, dans les années 50 en particulier, et son poids. Il ne faut pas non plus négliger ses richesses, naturelles mais également humaines, la population sachant à quoi ressemblent le développement économique et la prospérité. Il faut enfin et surtout ne pas ignorer le capital de sympathie qu'a l'Europe auprès des dirigeants et des populations de ces pays, et plus particulièrement la France.

Si vous partagez, et je crois que c'est le cas, cette analyse sur le rôle déterminant que pourrait jouer ce continent dans les prochaines années, quelles actions

envisagez-vous d'y mener pour affirmer à la fois notre présence et notre rôle ? Quels moyens envisagez-vous d'y redéployer, puisque nous savons dans quel contexte financier nous nous trouvons ? Quelles synergies éventuellement envisagez-vous de mettre en œuvre avec celles de nos entreprises qui sont déjà implantées dans certains de ces pays pour affirmer notre présence, notre rôle et notre poids en Amérique du Sud mais également en Amérique centrale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Madame le député, vous avez tout à fait raison d'évoquer l'importance de l'Amérique latine dans la diplomatie française et dans les objectifs que nous pouvons nous fixer pour les années qui viennent.

L'Amérique latine a connu au cours des dix dernières années une double évolution : d'abord, un phénomène très positif, la stabilisation politique de la plupart de ses pays qui ont vécu des périodes souvent troublées dans les années soixante et soixante-dix, avec la mise en place de systèmes démocratiques, ensuite, et c'est la conséquence, le début d'une période d'assez forte croissance, voire forte pour certains pays. C'est particulièrement le cas du Brésil mais c'est vrai aussi pour d'autres pays.

Le continent américain du Sud est donc désormais à la fois politiquement démocratique et stable, et, économiquement, en cours de développement rapide. Dans ces conditions, la France a le plus grand intérêt à tourner ses regards vers lui.

Nous y sommes naturellement portés, comme d'ailleurs l'Amérique du Sud se tourne spontanément vers l'Europe en général et la France en particulier, la France dont la latinité crée avec ces pays des liens naturels. Le fait qu'elle n'ait eu dans le passé aucun lien de colonisation avec ces pays crée une disponibilité, une spontanéité chez ces peuples dont de nombreux dirigeants parlent parfaitement français, sont de formation et de culture française.

Au cours de l'année 1996, la quasi-totalité des dirigeants d'Amérique du Sud sont venus à Paris, soit en visite d'Etat, soit en visite officielle, soit tout simplement en visite d'amitié.

Le Président de la République effectuera au mois de mars prochain une tournée qui le conduira dans plusieurs pays d'Amérique du Sud. Ce sera, je crois, un événement considérable non seulement auprès des gouvernants mais aussi, je commence à le deviner, auprès des populations, et, sans aucun doute, un nouvel élan sera donné à la coopération politique et économique avec ces pays.

Vous savez que l'Union européenne, sous la présidence française, a lancé un processus qui a conduit à un accord économique et politique avec les pays du MERCOSUR, c'est-à-dire les quatre pays du cône sud, mais notre ambition se tourne désormais vers l'ensemble de nos partenaires d'Amérique du Sud.

Cela concerne d'abord les chefs d'entreprise, car, comme je le disais tout à l'heure à la tribune, les chefs d'entreprise français ont fait un très gros effort d'investissement et de présence dans ces pays, d'abord en Argentine, c'est vrai, mais aussi désormais au Brésil, en Uruguay et dans plusieurs autres pays de cette région. Nous allons continuer.

Notre réseau d'Alliances françaises et de centres culturels est extrêmement dense et efficace, et je consentirai dans toute la mesure du possible les efforts nécessaires

pour accompagner cette démarche à la fois politique, économique et culturelle, qui participe des grands enjeux de la diplomatie française pour l'année 1997.

M. le président. La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Je vais revenir sur un sujet qui a déjà été abordé ce matin dans la discussion, notamment par M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Il concerne les contributions volontaires de la France aux programmes de l'Organisation des Nations unies.

Je souhaite m'appesantir sur ce point, non que je sois, d'une manière générale, un défenseur du multilatéral – nous sommes attachés à une politique de coopération bilatérale et nous préférons la coordination des politiques bilatérales à une politique multilatérale – mais parce qu'il s'agit de contributions volontaires et que, comme l'aurait vu M. de La Palice, cela nous permet, de façon formelle ou informelle, d'obtenir de ces organisations des contreparties non négligeables en termes d'orientations de leur travail, de missions, d'influence de la France, de postes, mais aussi de retour des dépenses pour nos entreprises.

Ces organisations, l'actualité le montre de façon évidente, jouent un rôle irremplaçable. Ainsi, l'UNICEF, le PAM ou le HCR doivent intervenir, bientôt nous l'espérons, dans l'Est du Zaïre.

Ces contributions volontaires n'ont pas été épargnées par les contraintes budgétaires. De 600 millions en 1994, elles sont passées à 405 millions de francs en 1996, et le projet de loi de finances pour 1997 marque à nouveau une diminution légère, mais sensible.

Par ailleurs, les régulations budgétaires qui interviennent en cours d'année ont également contribué à fragiliser notre crédit et notre engagement auprès de ces organisations, puisqu'elles ont porté sur 300 millions de francs en 1995 et 60 millions de francs en 1996.

Cette situation est préoccupante. Nous donnons actuellement au PNUD moins que la Belgique ou les Pays-Bas. Le moment me semble venu de bien réfléchir au prix politique et économique d'économies budgétaires qui ne représentent au demeurant que peu de choses par rapport à l'effort financier global de l'aide publique au développement.

Un seuil critique a été atteint et nous ne pouvons plus utiliser l'enveloppe des contributions volontaires dans des domaines prioritaires pour notre politique étrangère, comme la francophonie ou, parfois, l'humanitaire, pour financer des projets qui nous tiennent à cœur ou pour occuper des postes stratégiques dans les organisations internationales.

A ce coût politique s'ajoute le coût financier pour nos entreprises. L'UNICEF, vous le savez, achète beaucoup à des entreprises françaises, notamment dans le secteur pharmaceutique ; je voudrais donc que nous inversions la tendance à la baisse de nos contributions volontaires.

Avons-nous l'intention, ayant constaté que le seuil critique était atteint, de rebondir et de nous organiser en conséquence ?

En second lieu, résisterons-nous aux régulations budgétaires qui pourraient intervenir en cours d'année alors même que les crédits en question sont déjà faibles ?

M. le président. Mon cher collègue, votre question, quoique simple, était en fait double. Sans doute est-ce la raison pour laquelle vous avez doublé votre temps de parole ? Je demande aux intervenants suivants de ne pas suivre votre exemple.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. La question posée par M. Cazenave est d'une extrême importance mais j'ai déjà apporté quelques éléments de réponse dans mon intervention liminaire.

Je confirme que les crédits seront de 346 millions de francs en 1997, soit, à 1 million de francs près en plus, le même montant que celui dont nous avons disposé en 1996 après régulation. Je forme, comme vous, des vœux ardents – je brûle des cierges à la Madone (*Soupires*) – pour qu'il n'y ait pas de régulation au cours de l'année 1997, car mon acceptation volontaire de l'exigence de rigueur collective a tout de même des limites.

Ce montant reste élevé puisqu'il nous place, pour un certain nombre d'organismes internationaux qui bénéficient de l'aide de la France, au douzième ou au treizième rang. Certes, tel ou tel pays d'Europe moins important que la France est devant nous. Mais, en matière d'aide au développement, notre effort bilatéral est très substantiel et, au total, la France est le deuxième pays pour le volume de l'aide. Elle n'a donc pas à rougir d'elle-même.

Si, à l'avenir, les choses s'améliorent, je serai le premier à défendre avec vous, monsieur Cazenave, car je connais l'intérêt que vous portez à ces questions, le principe d'une réévaluation de nos contributions volontaires.

En ce domaine, nous donnons la priorité à trois objectifs : le développement économique, avec le PNUD, l'action humanitaire, avec le HCR et l'UNRWA, enfin l'action sanitaire, avec l'OMS, en particulier pour la lutte contre le sida.

Vous avez tout à fait raison de souligner que ces contributions permettent – bien que ce ne soit pas leur objectif – d'accroître l'influence et le rayonnement politique de la France et qu'elles ont un impact économique non négligeable.

Nous avons négocié avec le PNUD des concertations sur le terrain afin d'agir de concert pour atteindre des objectifs définis en commun et pour être sûrs que l'argent donné à la communauté internationale sert à atteindre ces objectifs, ne dérive pas vers des entreprises étrangères et bénéficie plutôt à nos entreprises.

Je souscris pleinement à vos propos. Le Gouvernement attache une grande importance aux contributions volontaires et fera tout ce qui est possible pour en majorer le montant à l'avenir.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le ministre, vous connaissez mon attachement – je sais que vous le partagez – pour les communautés françaises à l'étranger. Le fonds d'assistance du ministère des affaires étrangères, créé en 1977, s'est développé jusqu'en 1981 de façon à permettre l'attribution aux Français résidant à l'étranger et régulièrement immatriculés au consulat d'allocations similaires à celles dont ils bénéficieraient en France dès lors que leurs ressources sont insuffisantes et qu'ils sont âgés de plus de soixante-cinq ans, qu'ils sont handicapés ou inaptes au travail.

Après 1981, on a assisté à une stagnation de ces crédits. En 1994 et en 1995, ils ont augmenté de 7,5 %. Mais, en 1996, en dépit d'un accroissement constant du nombre des allocataires, l'augmentation n'a été que de 0,7 % alors que se pose également le problème de la couverture sociale des Français de l'étranger. Ceux-ci ont souvent le plus grand mal à financer leur assurance maladie vu la faiblesse de leurs ressources.

Pourtant, en France, la couverture sociale des allocataires du minimum vieillesse, du RMI ou de l'allocation handicapé est assurée de droit.

Une solution simple et peu coûteuse au regard du budget du ministère des affaires étrangères consisterait – quelles que soient les difficultés du moment, que nous connaissons bien – à augmenter les crédits du fonds d'assistance de 4 millions à 5 millions de francs dans le cadre d'un plan de quatre ou cinq ans.

Cette somme permettrait non seulement de préserver les allocations de solidarité à l'égard de nos compatriotes les plus démunis, mais aussi de prendre en charge le coût de leur couverture sociale et les cotisations à la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger. C'est une véritable solidarité nationale qui s'exercerait envers les Français expatriés, à l'instar de celle qui prévaut déjà en métropole.

Cette proposition est-elle susceptible de retenir votre attention, car les intéressés sont très inquiets ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison d'insister sur l'importance des crédits que le ministère des affaires étrangères affecte à l'action sociale.

Ces crédits ont trois objectifs : venir en aide à nos compatriotes âgés ou nécessiteux ; accorder des allocations particulières à ceux que la maladie frappe et dont les remboursements sont insuffisants eu égard à leurs ressources ; offrir, grâce à des procédures particulières, une assistance à ceux qui sont obligés, en raison de leur situation financière ou de leur état de santé, de regagner la France.

Ces crédits ont échappé en 1996 à la régulation budgétaire en raison même de l'importance des actions en cause ; ils ont été légèrement revalorisés pour 1997.

Je prends bonne note de votre proposition, justifiée et pertinente, d'organiser une revalorisation sur cinq ans. J'ai observé que vous aviez été très modéré et je tiens à vous en rendre hommage. Je m'efforcerai d'aller dans la direction que vous avez suggérée car je crois votre proposition très judicieuse. Notre devoir à l'égard de nos concitoyens en difficulté est en effet le même, qu'ils vivent en France ou à l'étranger.

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Ma question porte sur les relations de la France avec l'Iran.

Aujourd'hui, le fanatisme religieux, en particulier le fondamentalisme islamiste, menace la paix mondiale. Les différents mouvements islamistes constituent un danger pour la sécurité internationale. Plusieurs fois par an, à tous les niveaux des institutions internationales, la République islamique d'Iran est mise en cause pour ses graves manquements au respect de la liberté humaine et au respect des droits de l'homme, ainsi que pour ses nombreuses violations des droits des femmes.

Sur le sol français ont déjà été commis neuf assassinats politiques d'opposants iraniens qui avaient fait confiance à notre hospitalité.

Dans ces conditions, quels résultats peut-on attendre du dialogue critique établi par l'Europe et par la France avec un régime qui continue impunément à soutenir les mouvements fanatiques islamistes et les organisations terroristes ? Un tel dialogue est-il vraiment honorable ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. S'agissant de l'Iran et de quelques autres pays, nous sommes dans le royaume de l'hypocrisie ! Allez à Dubaï : vous serez frappé de constater que ce port sert à exporter vers l'Iran des produits en provenance du continent nord-américain en dépit d'embargos de toute sorte dont on nous rebat les oreilles.

J'ai, à l'égard de l'Iran, une conception assez simple. Je crois qu'il faut parler avec franchise à ce pays comme aux autres, et lui dire ce qui nous tient à cœur.

J'ai eu l'occasion de dire, à propos de la situation au Zaïre, que nous portons certaines valeurs dans le monde. Si les autres pays portent sur nous un regard différent de celui qu'ils portent sur certains pays, c'est parce qu'il est dans notre tradition d'exprimer des valeurs fortes qui valent pour la société française mais aussi pour le monde.

Mais il ne faut pas perdre de vue que, dans la vie internationale, la rupture des relations n'est pas une solution qui fait avancer les problèmes d'une quelconque façon ; seul le dialogue permet de progresser.

Il faut aussi ne pas perdre de vue que les sociétés sont différentes de par le monde et qu'il faut respecter les particularismes des uns et des autres. Franchise, respect mutuel, netteté dans les rapports : je crois que c'est ainsi qu'il faut agir.

C'est ce que la France et l'Union européenne ont appelé le dialogue critique. Je sais que cette notion est contestée par certains de nos partenaires et amis, qu'elle n'est parfois pas bien comprise par les opinions publiques.

J'ai constaté, à propos du règlement de l'affaire libanaise, au printemps dernier, que ce dialogue critique était utile. Si je n'avais pas rencontré à deux reprises, à Damas, le ministre des affaires étrangères iranien, je ne crois pas que nous serions arrivés à résoudre la tragédie qui affectait le Liban.

Voilà pourquoi nous continuerons à agir de la sorte, avec la netteté que requièrent nos convictions mais aussi avec l'aptitude au dialogue, car cela me paraît la meilleure façon de faire valoir nos vues.

M. le président. La parole est à M. Patrick Trémège.

M. Patrick Trémège. Ma question concerne le Proche-Orient où, à l'évidence, le processus de paix est aujourd'hui bloqué, ce que nous regrettons. L'accord sur Hébron tarde, le dialogue israélo-syrien est rompu. On ne peut que s'interroger avec inquiétude sur l'état du processus de paix dans la région.

Peut-être cette situation montre-t-elle que la formule retenue jusqu'à présent pour les négociations a trouvé ses limites. En tout état de cause, il ne faut pas que cela rejaillisse sur le processus de rapprochement euro-méditerranéen commencé à Barcelone ni ne vienne ruiner les grands espoirs qu'il avait suscités.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que le dialogue euro-méditerranéen doit continuer malgré tout ? Que comptez-vous faire pour maintenir vivant l'esprit de Barcelone, que nous avons salué ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur Trémège, de votre question, qui recoupe les interrogations pertinentes formulées par M. Garrigue dans son intervention, auxquelles j'avais le regret de ne pas avoir répondu sur le fond, m'étant borné dans mon exposé général aux problèmes budgétaires.

Vous avez tout à fait raison : le processus de paix est une chose, le processus de Barcelone en est une autre, même s'il y a de temps à autre des interférences entre eux.

Nous avons conçu le processus de Barcelone, qui est une initiative française, comme une façon de s'organiser entre Méditerranéens, dès lors que la paix apparaissait à l'horizon. Que celle-ci semble plus lointaine aujourd'hui, que le processus de paix paraisse plus menacé, cela ne fait aucun doute, mais ce n'est pas une raison pour ne pas poursuivre le processus de Barcelone.

Celui-ci comprend, je vous le rappelle, trois volets : politique, économique, social et humain.

Pour le volet politique, la France a proposé l'élaboration puis l'adoption d'un pacte de stabilité en Méditerranée, qui fait l'objet de travaux diplomatiques entre les pays du processus de Barcelone, c'est-à-dire l'Union européenne et les pays du Sud de la Méditerranée.

S'agissant du volet économique, je rappelle que le programme européen MEDA, qui était associé au processus de Barcelone, mais qui a été paralysé au moment du fait des difficultés entre la Grèce et la Turquie, a été adopté au mois de juillet dernier. Nous sommes maintenant en état de le mettre en œuvre, ce que nous faisons de façon active. Je rappelle que quelque 5 milliards d'écus seront consacrés, au cours des années qui viennent, à l'effort de l'Europe en faveur des pays méditerranéens du Sud.

Enfin, dans le domaine social et humain, beaucoup de travaux sont en cours.

Je souhaite insister sur le calendrier. Le 25 novembre prochain, se tiendra, à Marseille, à l'initiative de la France, dans le cadre du processus de Barcelone, une conférence méditerranéenne sur l'eau. L'ensemble des pays y seront présents. J'insiste sur ce point parce que le blocage du processus de paix avait laissé craindre que tel ou tel pays refuse de s'y rendre.

Par ailleurs, nous projetons la tenue, au printemps prochain – en mars ou en avril –, soit d'un sommet, comme cela avait envisagé, soit d'une conférence ministérielle, en tout cas de Barcelone II, qui sera l'occasion de manifester, pour la deuxième fois, de façon forte et dynamique, l'ambition des pays méditerranéens de progresser dans cette voie.

Ne doutez pas que la France, associant ses efforts à ceux des membres de l'Union européenne voisins de la Méditerranée – je pense à l'Espagne, à l'Italie et à la Grèce – est absolument décidée à pousser les feux pour que le processus de Barcelone prenne toute son ampleur. C'est un des éléments d'avenir de la stratégie française en Méditerranée.

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Monsieur le ministre, la réforme du service national prévoit un service volontaire de coopération à l'étranger alors que le budget du Quai d'Orsay est en diminution. Le nombre de postes de CSN ne risque-t-il pas de s'en trouver réduit, ce qui nuirait à l'efficacité de notre présence économique à l'étranger et à la qualité de nos activités sur le plan diplomatique. Aujourd'hui, les CSN peuvent être en poste dans des endroits différents et ils rendent un très grand service à la France. L'expérience acquise peut leur permettre par la suite de favoriser les exportations de notre pays. Comment votre ministère compte-t-il prendre en compte la nécessité de recruter suffisamment de jeunes pour ces postes ?

De plus, il apparaît nécessaire qu'à chaque pays d'affectation corresponde une indemnité différente. En effet, on ne peut pas payer un jeune de la même façon selon qu'il se trouve à Tokyo, Ouagadougou, Mexico ou Erbil. Enfin, le fractionnement paraît totalement inadapté à ce genre de postes qui nécessitent une présence active pendant douze à dix-huit mois au minimum. Comment comptez-vous, monsieur le ministre, aborder ces problèmes au sein de votre ministère, tant du point de vue de l'organisation que de celui du financement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Favre, je partage votre avis sur l'importance qui s'attache au rôle des jeunes CSN qui travaillent dans nos postes diplomatiques et consulaires, auxquels il apportent un signalé concours puisqu'ils sont près de 2 000 dans ce cas à l'heure actuelle, dans nos centres culturels et nos établissements scolaires à l'étranger pour y réaliser des actions de coopération. Mais je pense aussi aux 3 000 CSN qui sont aujourd'hui présents dans nos entreprises pour y travailler en faveur de notre action exportatrice et peut-être aussi surtout pour y découvrir un monde qu'ils ne connaissent pas. Je suis frappé de constater que 40 % de ces CSN restent sur place. Ayant fait cette découverte à partir d'un acte de volontariat, ils sont en effet à tel point séduits qu'ils souhaitent accomplir à l'étranger au moins la première étape de leur carrière. C'est là une démarche conforme à l'intérêt de nos services qui est de nature à faciliter notre action sur le terrain et qui s'inscrit dans un cadre plus vaste dans la mesure où elle permet d'ouvrir la jeunesse française à l'ambition internationale de notre pays. C'est sur elle qu'il faut compter si nous voulons être demain en état de jouer notre rôle, d'assurer notre présence dans un monde en pleine mutation et en pleine ouverture.

La réforme du service national ne changera rien à cela, ou du moins ne changera aucune des modalités que je viens d'indiquer, si ce n'est que désormais, puisqu'il n'y aura plus de service national obligatoire, il faudra manifester une double volonté : celle de faire ce service national et celle de le faire à l'étranger. Il sera en effet probablement un peu plus difficile de trouver des jeunes disponibles, mais j'espère que nous saurons faire preuve de suffisamment de persuasion pour que le nombre de CSN soit maintenu. Pour ce qui me concerne, j'aimerais même l'augmenter. En tout cas, sachez que ce budget permettra de financer 2 000 postes de CSN, comme les années précédentes. Nous maintiendrons l'effort dans cette direction, monsieur le député, rejoignant ainsi pleinement les préoccupations que vous venez à juste titre d'exposer devant l'Assemblée nationale.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Je souhaite appeler l'attention des membres de l'Assemblée nationale sur une innovation dans la présentation des documents budgétaires pour 1997 s'agissant de la politique étrangère de la France. En effet, le budget consacré à l'action extérieure de la France est présenté sous la forme d'un document jaune, qui n'a pas la même valeur que les bleus puisque, dans notre monde parlementaire, la couleur détermine la portée juridique, mais qui n'en est pas moins un document de toute première importance.

D'abord, il s'inscrit dans le cadre du travail accompli au sein du comité interministériel des moyens extérieurs de l'Etat, créé à l'initiative du Premier ministre et qui permet, pour la première fois, de réunir autour de la même table, sous l'égide du Premier ministre bien sûr, l'ensemble des ministres qui, à un titre ou un autre, exercent une responsabilité dans l'action extérieure de l'Etat. Et Dieu sait s'ils sont nombreux ! Vous le verrez en lisant ce document.

M. Jacques Myard. Ils sont trop nombreux !

M. le ministre des affaires étrangères. Oui, sans doute, vous n'avez pas tort, monsieur Myard.

Ce document est donc un élément capital d'information dans la mesure où il renseigne très précisément sur la multiplicité des interventions extérieures et où il donne en chiffre le montant. Il assurera la transparence, ce qui sera bien utile pour vous et, à vrai dire, pour nous aussi.

La principale révélation, c'est que l'action extérieure de l'Etat ne se résume pas aux 14,5 milliards du budget du ministère des affaires étrangères ; elle englobe beaucoup d'autres sommes dont certaines étaient connues – vous allez débattre dans quelques instants du budget de la coopération qui fait partie du ministère des affaires étrangères. Mais nous découvrons que ce sont au total 48 milliards de francs qui sont consacrés à l'action extérieure de l'Etat. C'est donc un document extraordinairement intéressant et révélateur.

Ensuite, c'est évidemment un document de travail. Je veux dire par là qu'il ne manquera pas de servir de guide à l'action du Gouvernement et probablement à votre propre réflexion. A tous égards, la publication de ce budget de l'action extérieure de l'Etat constitue donc un événement. Je voulais le souligner à la fin de cette discussion et m'en réjouir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

I. – Affaires étrangères

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Affaires étrangères et coopération : I. – Affaires étrangères ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III : moins 83 686 546 francs.

Titre IV : moins 196 721 834 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 250 000 000 francs.

Crédits de paiement : 95 000 000 francs.

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 10 000 000 francs.

Crédits de paiement : 10 000 000 francs.

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. M. Myard a présenté un amendement, n° 208, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B concernant les affaires étrangères et la coopération : I. Affaires étrangères, supprimer la mesure nouvelle (moins 196 721 834 francs). »

La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur le ministre, vous venez à juste titre de souligner l'intérêt du nouveau « jaune », document qui photographie l'ensemble des actions de la France sur le plan international. Et si mes souvenirs sont exacts, vous avez vous-même évoqué la somme des crédits alloués à ce titre, à savoir 48 milliards, et le montant des crédits inscrits dans votre budget, qui s'élève à un peu plus de 14,5 milliards. Et c'est bien là qu'il y a un problème car les sommes que la France consacre à ses actions extérieures échappent à votre responsabilité si ce n'est dans leur totalité, du moins en grande partie.

Il est vrai que les affaires étrangères ont l'habitude de travailler avec la coopération, mais il est parfois plus difficile de travailler avec d'autres ministères dits techniques et, dans les charges communes, figurent une dizaine de milliards de crédits d'intervention sur lesquels vous n'avez pas véritablement barre. En revanche, l'action est menée de manière quasi indépendante, je ne dirai pas par le ministre de l'économie et des finances, mais plutôt par ses services, par le Trésor.

Aussi, quelle que soit la rigueur des temps et sans vouloir remettre en cause la première partie du projet de loi de finances que j'ai approuvée, il me paraît indispensable de permettre à notre pays de retrouver les moyens de sa politique étrangère à un moment où le chef de l'Etat, à juste titre et avec brio, s'attache à rendre sa voix à la France sur la scène internationale, notamment au Proche-Orient où vous l'avez accompagné. Comme vous l'avez souligné en commission des affaires étrangères, monsieur le ministre, il y a déjà longtemps que ce département ministériel serre sa haine avec sa discipline. Vous avez d'ailleurs cité un chiffre éloquent que je vais livrer à la sagacité de nos collègues : le nombre de fonctionnaires est passé de 197 en 1981 à 94. C'est dire combien cette maison a été gérée avec rigueur et combien elle a fait des efforts dans les années passées.

Il faut donc donner un coup d'arrêt à ces restrictions. C'est pourquoi je souhaite que mes collègues approuvent cet amendement qui propose de revenir sur une suppression de crédits de 196 721 834 francs au titre IV. Vous auriez ainsi, monsieur le ministre, les moyens de conforter la position de la France sur la scène internationale, notamment en Asie et dans les pays de l'Est. En rétablissant de tels crédits nous gagnerions gros car il ne faut pas oublier que sans l'action extérieure de la France, nos exportations n'atteindraient peut-être pas le niveau qu'elles connaissent aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les affaires étrangères, pour donner l'avis de la commission.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. M. Myard nous propose d'augmenter les crédits du titre IV par le biais de la suppression de l'ensemble des mesures nouvelles prévues sur ce titre.

D'un point de vue formel, cet amendement échappe à l'irrecevabilité financière, bien qu'il ait pour conséquence d'accroître les charges de l'Etat. En effet, il relève des cas de « recevabilité procédurale »...

M. Jacques Myard. C'est déjà un avantage !

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. ... obéissant à la règle de l'unité de vote. Ainsi, un amendement de suppression d'article est toujours recevable. L'article 41 de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances prévoyant que les dépenses font l'objet d'un vote par titre et par ministère en ce qui concerne les mesures nouvelles, l'amendement supprimant les crédits correspondant à cette unité devra être tenu pour recevable, quelles que soient, par ailleurs, ses motivations éventuellement indicatives, motivations d'ailleurs toujours excellentes lorsqu'elles viennent de M. Myard. Quand les mesures nouvelles d'un titre de ministère ont un montant global négatif, l'adoption d'un amendement de suppression de ces mesures nouvelles conduirait en fait à une augmentation des crédits. Cet amendement n'en sera pas moins recevable, puisque son effet est le même que celui d'un vote de rejet lors de la mise aux voix de cette unité de crédits.

D'un point de vue matériel, le Gouvernement, fort des orientations définies au Parlement lors du débat du printemps dernier, a décidé de stabiliser les dépenses publiques. A l'heure où le Parlement est à la recherche d'économies pour maintenir l'équilibre budgétaire après l'adoption de la première partie du projet de loi de finances, il semble incompatible avec l'effort demandé à la très grande majorité des départements ministériels d'accorder au ministère des affaires étrangères ce que le Parlement a refusé à d'autres. Il convient de soutenir l'objectif de baisse des impôts, indissociablement liée à celle des dépenses publiques. Qui plus est, M. Myard n'a pas voulu entendre les remarques de M. le ministre qui, tant en commission des affaires étrangères qu'en séance aujourd'hui, a expliqué que la baisse de 600 millions de son budget s'expliquait en partie par le transfert au ministère de la défense de 230 millions au titre de la FORPRONU et que, pour les 380 millions restants, une régulation de 480 millions était intervenue. Donc, en définitive – je ne sais pas si M. le ministre va approuver ce que je dis – j'ai l'impression que le budget du ministère des affaires étrangères augmente de 100 millions.

M. Jacques Myard. Non, il diminue de 100 millions !

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. De toute façon, monsieur Myard, à 100 millions près, les crédits sont pratiquement stables. La commission n'a eu ni le plaisir ni l'honneur d'examiner cet amendement auquel, à titre personnel, je suis opposé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. J'ai écouté M. Myard avec beaucoup d'intérêt. Naturellement, il est toujours un peu paradoxal pour un ministre que l'on qualifie, abusivement d'ailleurs, de dépensier, d'avoir à refuser une offre aussi alléchante. Mais nous devons rester cohérents. Je persiste à penser qu'avec le budget que le Gouvernement vous soumet la politique étrangère de la France pourra être conduite dans de bonnes conditions. C'est pourquoi je suis entièrement l'analyse de M. Inchauspé.

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur le ministre, monsieur le rapporteur spécial, je n'ai pas pour habitude de ne pas être cohérent dans mes votes. J'ai voté la première partie du projet de loi de finances, donc j'approuve l'équilibre général. Qu'à cela ne tienne ! Nous avons des charges communes qui ne sont pas entre les mains du ministre des affaires étrangères et qui servent à un tas de choses. Prenons sur ces charges communes et que le Gouvernement équilibre ensuite le tout en se livrant à une cuisine interne. Compte tenu de la situation internationale, du rang de la France et de la volonté du Président de la République lui-même d'avoir les moyens d'agir, notamment dans des parties du monde où nous ne sommes pas assez présents, je maintiens mon amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. M. Myard a souligné avec éloquence que nous avions atteint, avec ce budget, une sorte de cote d'alerte – c'est le mot que j'ai utilisé en commission. En effet, la réduction des crédits inscrits au titre IV est globalement de 6 %. Mais si on procède à un examen détaillé, on s'aperçoit que les subventions aux associations culturelles diminuent de 10,6 % et que les contributions volontaires aux organismes internationaux, dont a parlé tout à l'heure M. Cazenave, baissent de 15 %. Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, que, depuis 1993, ces contributions ont diminué de 50 %, passant de 640 millions à 322 millions ?

Je note également, dans ce titre IV, l'extrême indigence des crédits consacrés à l'urgence, qui sont réduits à 3,9 millions cette année alors qu'une catastrophe humanitaire d'ampleur est en train de se produire au Zaïre. Les crédits du fonds d'urgence humanitaire sont, quant à eux, réduits de 15 %. Par ces exemples, j'ai voulu montrer que c'est le rayonnement culturel, technique et économique de la France qui est atteint, dégradé. Pour enrayer cette spirale du déclin, un signal fort doit être donné et le rétablissement des crédits au niveau de 1996 est le minimum que nous puissions faire. C'est la raison pour laquelle – une fois n'est pas coutume – le groupe socialiste votera l'amendement de M. Myard.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 208.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères concernant les affaires étrangères et la francophonie.

COOPÉRATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la coopération, mes chers collègues, croire en la politique de coopération devient un acte de foi. Partout dans le monde, les Etats réduisent leur budget d'aide au développement, et seuls des pays comme la Suède, l'Allemagne ou le Japon ainsi que le nôtre consacrent une part significative de leurs richesses aux plus démunis.

Il est vrai que cette politique n'a pas très bonne presse et, sans doute, l'amendement de notre collègue Laurent Dominati nous donnera-t-il une nouvelle fois l'occasion d'en définir la finalité et donc d'en justifier l'existence. Mais, en ces temps de rigueur budgétaire, il est tentant d'en réduire les crédits pour les redéployer sur des actions internes, plus visibles par nos concitoyens.

Cette tentation cartériste est encore plus forte lorsque, comme c'est le cas aujourd'hui, l'actualité tragique conduit à désespérer de l'avenir de certaines régions d'Afrique. Mais cela constituerait une erreur absolue. Qui peut, de nos jours, séparer la politique intérieure de la politique extérieure ? Les Maliens de l'église Saint-Bernard nous apportent l'exemple de ce lien étroit, et nous rappellent que les problèmes de l'Afrique et des Caraïbes sont les nôtres.

M. Michel Fromet. Traitez-les mieux, alors !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. L'Europe est au contact d'une vaste zone de pauvreté, et le seul moyen d'éviter une immigration clandestine massive est de promouvoir le développement. Si nous perdons de vue cet objectif, reste à tout le moins notre devoir de solidarité à l'égard de pays avec lesquels nous entretenons des liens multiséculaires.

Votre budget, monsieur le ministre, traduit la volonté de notre pays de maintenir une véritable politique de coopération. Mais il subit en même temps les inévitables conséquences d'une rigueur budgétaire renforcée. Aussi avez-vous donné priorité aux actions essentielles et esquissé quelques pistes intéressantes.

Vous présentez donc un budget de rigueur qui maintient le cœur de la politique de coopération, à savoir l'aide aux projets de développement, et qui réduit les crédits de fonctionnement et les dotations de l'assistance technique. La réduction des crédits de fonctionnement constitue une mesure courageuse car elle touche une administration centrale qui a peu d'effectifs. Sont également concernés les postes à l'étranger. Au total, 2 % des effectifs sont supprimés.

Les autorisations de programme diminuent de 14,5 %, les crédits de paiement, de 7,8 %. Cette diminution significative illustre trois grandes tendances de la politique de coopération.

D'abord, la poursuite de la déflation de l'assistance technique. Il n'est plus nécessaire de maintenir les mêmes effectifs quand nos partenaires forment progressivement leurs cadres. Toutefois, la tâche considérable qui reste à accomplir sur le terrain nécessite encore notre présence. En dépit d'un judicieux redéploiement de coopérateurs de la Côte-d'Ivoire vers d'autres pays, il est à craindre que l'on atteigne un étiage en deçà duquel notre coopération perdra son efficacité. Monsieur le ministre, avez-vous établi une prévision à long terme des effectifs que vous souhaitez, ou dépendrez-vous des arbitrages budgétaires ?

Deuxième tendance : vous opérez pour la première fois un regroupement des fonctions de chef de mission de coopération et d'ambassadeur, mettant fin dans trois pays à une dyarchie coûteuse. Je sais qu'il n'est pas de votre intention d'aller plus loin, pour l'heure. Il est vrai qu'il s'agit de deux fonctions et de deux métiers différents. Mais, à mon sens, ils pourraient être exercés, du moins dans certains pays, par une seule personne. La nécessité d'économies budgétaires nous imposera cette politique, malgré les inévitables réticences des fonctionnaires concernés, parce que nous avons des difficultés à maintenir notre réseau diplomatique et consulaire à travers le monde.

En contrepartie, il faudrait permettre aux agents de la coopération d'accéder à la fonction d'ambassadeur de France, non seulement pour leur garantir de légitimes perspectives de carrière, mais aussi parce que l'expérience acquise par ces hauts fonctionnaires sur le terrain du développement serait très utile à la qualité de notre représentation diplomatique.

Troisième tendance, vos crédits reflètent la fin des mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA. Celle-ci est globalement une réussite...

M. Jean-Claude Lefort. Globalement positive ? Cela me rappelle quelque chose...

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. ... puisque les pays de la zone franc ont retrouvé le chemin de la croissance et que les revenus ont été transférés des villes vers les campagnes, où se trouve la majorité des producteurs.

On relèvera enfin l'inscription au seul budget de la coopération de l'ensemble des crédits finançant l'aide budgétaire aux pays du champ, jusqu'alors inscrits pour partie sur le budget de la coopération et pour partie sur celui des charges communes. Cette mesure vient compléter la décision intervenue dès le budget de 1996 de regrouper dans le budget de la coopération les crédits finançant les projets de développement sur dons. Elle traduit la volonté du Gouvernement d'introduire davantage de cohérence et de lisibilité dans le dispositif français d'aide publique au développement.

J'ai par ailleurs constaté que le projet de budget marquait une pause dans les crédits alloués aux collectivités locales françaises pour leurs projets de développement, ce que l'on désigne habituellement sous le nom de coopération décentralisées. Cette pause me paraît heureuse...

M. Jean-Claude Lefort. Oh !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. ... car même si, en valeur absolue, ces crédits ne sont pas d'un montant très élevé, je crains, à terme, une dérive de ce chapitre budgétaire. La coopération décentralisée ressemble en effet de plus en plus à une auberge espagnole.

M. Jean-Claude Lefort. Ne dites pas de mal de l'Espagne ! (*Sourires.*)

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. On y trouve de tout : du développement social, du partenariat industriel, du jumelage. La cohérence des projets est variable, tout dépend du degré de professionnalisme des intervenants. Certains départements ou communes comme l'Ille-et-Vilaine, la Savoie, l'Aveyron, monsieur le ministre (*Sourires*) ou la ville de Montreuil, ont engagé une action sur le long terme qui donne de remarquables résultats.

M. Jean-Claude Lefort. La ville de Vitry aussi !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Cette forme de coopération est cependant détournée de son objet.

M. Jean-Claude Lefort. Je rêve !

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. On observe une tendance à rester coûte que coûte sur le terrain, même quand les projets sont achevés, ainsi qu'à solliciter de manière systématique l'aide de l'Etat. Or, celle-ci ne peut être permanente, s'agissant de projets de coopération dont il n'a pas pris l'initiative.

Ce principe n'est pas toujours compris par les acteurs de la coopération décentralisée qui soit ignorent qu'ils reçoivent des dotations de l'Etat, soit estiment qu'il s'agit d'un droit, ainsi que je l'ai remarqué au Mali. J'ajouterai qu'il est évident que certains animateurs d'ONG comptent sur l'aide de l'Etat pour mener un style de vie agréable en Afrique.

M. Michel Fromet. Ils doivent être contents d'entendre ça ! C'est lamentable.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Des collectivités locales ne résistent pas non plus à la tentation de la paradiplomatie, ce qui constitue un inconvénient majeur pour la lisibilité de notre politique de coopération, déjà dispersée entre plusieurs intervenants. L'on constatera ainsi que la ville d'Angers construit à Bamako une « maison de la ville d'Angers », qui provoque l'irritation des personnels de l'ambassade de France et de la mission de coopération.

Cette même ville d'Angers a tracé dans Bamako une rue, surnommée par les Maliens « Promenade des Angevins », qui se perd dans un terrain vague, ce qui, au mieux, suscite l'amusement des Maliens, au pire leur irritation devant ce gaspillage de crédits. L'image de la coopération française en est altérée. La construction d'« éléphants blancs » n'est plus l'apanage de la seule coopération d'Etat !

Le manque de professionnalisme ou l'inexpérience des réalités africaines entraînent également des conflits avec les autorités locales. Ainsi, un projet d'aménagement urbain à Ségou se heurte-t-il à l'hostilité des autorités municipales qui ne souhaitent pas que l'utilisation traditionnelle des espaces aux abords de cette très ancienne ville soit remise en question.

L'approche de l'Afrique ne s'improvise pas. Il ne suffit pas d'avoir un idéal pour concourir au développement. Il s'agit d'un véritable métier, aux implications politiques. Le législateur a reconnu aux collectivités locales le droit de mener des actions internationales, mais l'Etat devrait mettre en jeu le principe de subsidiarité tel qu'il s'applique au sein de la Communauté européenne, et ne devrait accorder de dotations que s'il estime que les collectivités locales agissent plus efficacement que lui et si ces dernières conduisent des projets qui entrent dans le cadre de sa politique.

Je tenais, mes chers collègues, à vous faire part de ces quelques remarques, tirées d'observations sur le terrain, afin que l'action de l'Etat renforce sa cohérence. Il ne peut y avoir deux politiques de coopération.

La loi de 1992 a ouvert une faculté aux collectivités locales, mais celle-ci doit s'exercer dans le cadre de la politique de l'Etat.

En conclusion, après avoir rendu hommage à l'action du Président de la République et du Gouvernement dans la recherche d'une solution aux tragiques événements du Zaïre et du Rwanda, action grâce à laquelle une force

internationale devrait rapidement être mise sur pied, je rappellerai que la France plaide en permanence dans les instances internationales en faveur du développement.

Le projet de budget traduit cette volonté de refus du *statu quo*, d'un monde divisé entre un Nord riche et un Sud pauvre. Parce qu'il préserve l'essentiel et ouvre des pistes de réforme de l'action de l'Etat, la commission des finances, sur ma proposition, a approuvé le projet de budget de la coopération et vous invite, mes chers collègues, à faire de même.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Monsieur le ministre, les crédits de votre budget sont certes en diminution...

M. Jean-Claude Lefort. Certes !

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis ... mais cela ne signifie pas à mes yeux que la France se désengage du continent africain ou qu'elle se désintéresse des pays les plus pauvres. Cette baisse ne fait que traduire la diminution des effectifs de l'assistance technique, amorcée depuis une dizaine d'années, mais aussi et surtout la baisse des concours financiers aux pays de la zone franc. Les institutions de Bretton Woods sont à nouveau présentes en Afrique, le changement de parité, à la suite de la dévaluation du franc CFA, a constitué une bouffée d'oxygène pour l'économie de ce continent, et le retour du FMI ou de la Banque mondiale a permis des ajustements structurels importants, qui ont pris le relais de l'aide française. De fait, force est de constater que la reprise de la croissance économique s'est consolidée dès l'année 1995 dans la zone franc et plus généralement, quoique à des degrés divers, dans l'ensemble du continent africain.

Cette réactivation s'accompagne d'un effort indéniable des Etats pour mettre en œuvre des réformes structurelles importantes. Pour ne pas être trop long, je me bornerai à citer la réforme bancaire, l'élargissement de l'assiette fiscale et le recouvrement des produits fiscaux.

Cela dit, subsistent quelques inquiétudes...

M. Jean-Claude Lefort. Quand même !

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis. ...que je résume très rapidement. La première naît du fait que les institutions de Bretton Woods incitent fortement aux privatisations, et je crains que la Banque mondiale n'applique une logique ultralibérale inadaptée aux réalités africaines qui pourrait aboutir à un démantèlement des filières existantes, d'autant que les corps intermédiaires, professionnels, ou autres, dont le rôle est d'amortir le choc de toute réforme, n'existent plus. Une grande partie des acteurs économiques et des populations risque donc de subir directement les conséquences des fluctuations de cours des matières premières.

M. Jean-Claude Lefort. Exactement !

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis. Certes, tous les pays n'ont pas su profiter des chances offertes par le changement de parité. C'est ainsi que si l'Afrique de l'Ouest a su s'engager résolument dans la voie des réformes, l'Afrique centrale a du mal à suivre le mouvement, je l'ai constaté moi-même au Cameroun. Il en est de même au Niger, en Guinée, en Centrafrique, qui sont, en quelque sorte, les maillons faibles de la croissance sur ce continent. Et les institutions de Bretton Woods donnent le sentiment, pour ne pas dire plus, de vouloir administrer des potions trop dures, trop amères, à des

pays encore très fragiles, quitte à les sanctionner ensuite en interrompant des programmes d'ajustements structurels.

Je sais que, grâce à votre action, la France intervient auprès, notamment, de la Banque mondiale...

M. Jean-Claude Lefort. Résultat ?

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis. ... pour que la situation de ces pays soit considérée avec plus de compréhension, et les programmes non interrompus.

Pourriez-vous faire le point sur l'attitude des institutions internationales vis-à-vis des pays que je viens de citer ?

Ma troisième inquiétude porte sur la faiblesse des investissements privés directs en Afrique. Ils se sont élevés en 1994 à deux milliards de dollars, soit un montant inférieur à ce qu'il était il y a dix ans...

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Jean-Marc Nesme, rapporteur pour avis ... et ce qui représente à peine 5 % des investissements étrangers dans l'ensemble des pays en voie de développement ou émergents.

Ce constat se confirme sur le terrain. C'est très inquiétant, à mon sens. La question qu'il faut se poser, c'est de savoir quels sont les points de blocage. Le premier est sans doute une mauvaise image de l'Afrique, qui est encore trop vue, malheureusement, à travers le prisme déformant du Liberia, de la Somalie, et du drame présent du Rwanda et du Zaïre. Il faut bien dire aussi que les possibilités d'investissement sont peu nombreuses. Je veux parler de celles qui concernent des activités économiques et industrielles à forte valeur ajoutée. Dans ces conditions, le retour sur investissement est beaucoup plus faible que dans les pays émergents d'Asie ou d'Amérique latine. Autre source d'inquiétudes, l'insécurité juridique qui règne dans la plupart des pays du continent africain. J'ai pu le constater au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire. Or chacun sait que le degré d'incertitude, ou d'insécurité juridique, constitue pour les chefs d'entreprise un critère de plus en plus important dans les choix d'investissements.

Monsieur le ministre, le renforcement de l'Etat de droit constitue une des priorités de la France et de votre ministère. Comment envisagez-vous la poursuite de votre action en ce domaine ? Ne faudrait-il pas proposer le détachement de certains magistrats français dans les tribunaux africains, au titre de coopérants, pour aider le système judiciaire de ces pays à fonctionner dans les meilleures conditions possibles ?

La réforme du dispositif de coopération a été engagée par une décision du Premier ministre, avec la création, au début de cette année, du Comité interministériel d'aide au développement. Le CIAD a pour fonction de définir les orientations de l'aide publique au développement dans ses aspects bilatéraux et multilatéraux. La concertation interministérielle, qui existait déjà pour l'aide-projet, se trouve ainsi étendue à l'aide-projet gérée par la direction du Trésor, du moins je l'espère. Il s'agit là d'un progrès appréciable. J'aimerais toutefois obtenir quelques précisions.

Le CIAD pourra-t-il fixer au Trésor, qui alloue 46 % de l'aide publique au développement, le montant d'aide, hors projets, qu'il convient d'attribuer à tel ou tel pays ? Le rôle du CIAD sera-t-il de fixer pour chaque pays un objectif chiffré d'aide publique au développement ? Autrement dit, le CIAD aura-t-il compétence pour gérer la globalité de l'aide publique au développement ?

Je salue également la création, corollaire de celle du CIAD, des comités locaux de l'aide au développement. Les CLAD permettent en effet d'assurer, sur le terrain, une meilleure coordination des initiatives de l'ensemble des services de l'Etat, mais aussi de la Caisse française de développement, sous l'autorité de nos ambassadeurs.

Tout cela va dans le bon sens, celui de la cohérence. Il me reste cependant un sentiment d'inachevé et je me dois de vous poser cette question essentielle : la constitution d'un grand ministère de la coopération internationale chargé de l'ensemble de l'aide apportée par la France aux pays en voie de développement n'aurait-elle pas constitué la solution la plus simple et la plus efficace ? On constate en effet une balkanisation des aides publiques au développement entre le ministère de la coopération, celui des affaires étrangères, d'autres encore, et surtout le Trésor, qui détient, je l'ai dit, 46 % du montant de ces aides. Ce serait un bon moyen d'y remédier.

Si jamais la création de ce grand ministère, qui resterait bien entendu sous la tutelle des affaires étrangères, s'avérait impossible, ne serait-il pas pour le moins nécessaire d'organiser au Parlement un débat annuel sur la politique de coopération et d'aide au développement ? Ce débat pourrait être précédé du dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur la politique suivie.

Mon temps de parole étant presque écoulé, je n'évoquerai que très rapidement quelques problèmes que je soulève dans mon rapport écrit.

Le Fonds social de développement est une réussite, j'ai pu le constater moi-même sur le terrain, car il pratique une coopération de proximité et non plus interétatique. Son action est donc très bien perçue par les populations et par les acteurs locaux du développement.

J'ai observé par ailleurs que la perspective de la monnaie unique suscitait quelques inquiétudes dans la zone franc. Elles ne sont pas fondées puisque, techniquement, tout est très bien cadré. Il me semble néanmoins que, dans le grand programme mis en place par le Gouvernement pour informer nos concitoyens sur l'euro, il serait bon de prévoir un volet spécifique à l'intention de la zone franc. Car beaucoup de choses sont mal comprises, beaucoup d'erreurs sont répandues et il est temps, pour prévenir des controverses sans fondement, d'entreprendre une forte action de pédagogie.

L'évaluation de l'efficacité de notre aide a enregistré des progrès très sensibles. J'ai rencontré M. Bernard, l'inspecteur des finances chargé par le Gouvernement d'établir un rapport à ce sujet, ainsi que des dirigeants de la Banque mondiale, du FMI et de la Caisse française de développement. Les choses avancent, mais il me semble qu'on pourrait aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite. Car il est maintenant indispensable de rassurer l'opinion publique sur l'efficacité de notre politique de coopération, afin de mieux la convaincre de sa nécessité.

Monsieur le ministre, vous menez une action discrète, mais efficace et sérieuse. Votre budget est certes en baisse, mais il vous fournira le support dont vous avez besoin pour poursuivre votre politique. C'est en tout cas le sentiment de la commission des affaires étrangères qui, sur ma proposition, a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le ministre, l'Etat de droit et le fonctionnement démocratique des institutions figurent au nombre des axes prioritaires de la politique de coopération que vous mettez en œuvre, et nous ne pouvons que vous en féliciter.

Toutefois, il ne peut y avoir de développement de la démocratie s'il n'est accompagné parallèlement d'un développement économique. C'est l'une des originalités de votre action que d'avoir réorienté l'aide aux pays du champ vers un renforcement de la coopération privée.

Marquée par le système mis en place à la suite des indépendances et par quatorze années de tiers-mondisme, la coopération française reposait avant tout sur l'intervention de la France auprès des Etats africains et de leurs administrations. Cette politique a porté les fruits que l'on connaît. Il était plus que temps d'en changer et de dynamiser les véritables acteurs du changement et du développement que sont les forces vives des pays d'Afrique subsaharienne.

C'est en effet une réalité mal connue que l'esprit d'initiative et l'ingéniosité qui caractérisent les populations africaines. Ces qualités sont d'autant plus importantes que le continent africain verra sa population doubler au cours des vingt prochaines années. Il convient donc, dès aujourd'hui, de favoriser une évolution des sociétés africaines qui leur permette d'accueillir cet apport de population. Le développement économique constitue ainsi l'une des réponses aux défis futurs.

Ce développement peut tout d'abord s'appuyer sur le réseau économique, industriel et commercial actuel. La France a largement contribué à son implantation et les entreprises françaises installées sur le continent africain sont dynamiques. On y dénombre environ 1 300 filiales de nos sociétés, employant près de 250 000 salariés.

Toutefois, force est de constater, comme le signale notamment l'enquête annuelle du Conseil des investisseurs français en Afrique, une baisse d'attractivité de l'Afrique subsaharienne vis-à-vis des investisseurs français. Il y a là, monsieur le ministre, un chantier qui s'offre à vous : faire en sorte que l'investissement privé reprenne le chemin de l'Afrique.

Pour ce faire, et pour permettre ainsi à un certain nombre de délocalisations de s'orienter vers le continent africain, il apparaît impératif de sécuriser les investisseurs éventuels. Cette sécurisation suppose une organisation et un fonctionnement irréprochables des administrations. La pratique systématique des surtaxes conjoncturelles à tous les niveaux administratifs, et parfois à la discrétion des agents publics, n'est pas compatible avec les règles d'une saine gestion d'Etat responsable. Parallèlement à cette réforme de fond qui doit toucher l'ensemble des administrations, notamment fiscales et douanières, il faudra également encourager nos propres ressortissants à ne pas favoriser ces pratiques condamnables.

L'attribution des aides de l'Etat français doit plus que jamais être soumise au principe de la conditionnalité, c'est-à-dire engagée dans le cadre de projets pluriannuels dont les tranches successives ne pourront être mises en œuvre que dès lors que les objectifs initiaux auront été atteints ou respectés.

Au nombre des réformes qu'il vous revient d'accompagner, monsieur le ministre, figure celle, indispensable, de l'organisation judiciaire. Si l'on veut développer l'apport de capitaux étrangers en Afrique, il faut que ceux et celles qui envisagent d'investir sur ce continent soient à

même de le faire en connaissant les règles juridiques applicables tant au domaine fiscal qu'en matière économique et sociale.

Il convient également de favoriser le renforcement de la sécurité intérieure et extérieure des pays africains. Vous disposez à cet effet d'un outil bien rodé et efficace : je veux parler de la coopération militaire et du service qui en a la charge, la mission militaire de coopération.

Les actions de coopération militaire menées par votre ministère visent principalement deux objectifs : la prévention et la stabilisation, facteur essentiel du développement.

Il convient en effet d'aider les pays africains à organiser leurs forces, à les rendre disponibles, à les entraîner et surtout à leur enseigner le respect des règles du jeu démocratique. Il faut également accompagner les réductions de forces armées pléthoriques et rendre ces déflations progressives et supportables. Enfin, il apparaît indispensable d'assurer la montée en puissance et la mise à niveau des forces de sécurité intérieure à statut militaire, essentiellement les forces de gendarmerie.

La coopération militaire devrait bénéficier de 739 millions de francs en 1997. Certes, les crédits sont en diminution par rapport au précédent budget. Toutefois, cette baisse n'affectera pas deux actions jugées prioritaires par la commission de la défense : la formation des hommes et l'aide directe en matériels.

La réduction de la dotation budgétaire sera entièrement supportée par l'assistance militaire technique, dont les emplois diminueront de 714 en 1996 à 640 en 1997. Cette déflation des effectifs paraît entrer dans la logique de l'évolution de la coopération, qui passe d'une assistance de substitution à un partenariat. Toutefois, l'importance de l'effort consenti sur les personnels nécessitera, si ce n'est une pause dans les années à venir, du moins un ralentissement net de la tendance. Cet effort devra également s'accompagner d'une redistribution significative des postes d'assistants militaires techniques dans les différents pays du champ, ainsi que du développement des missions de courte durée dans certains Etats où la coopération militaire est, jusqu'à présent, absente.

La formation des cadres africains a été préservée, et je m'en réjouis. Il s'agit d'un investissement dans le temps, indispensable à l'avenir des Etats.

Enfin, l'accent a été mis sur les dotations en matériels d'équipement des forces de sécurité intérieure dans le cadre de l'aide directe au matériel, ce qui paraît cohérent avec les actions prioritaires de la politique française de coopération.

Pour l'ensemble de ces raisons, monsieur le ministre, la commission de la défense nationale et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Tout baigne !

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon, premier orateur inscrit.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre, les crédits de votre ministère ne représentent que 12 % de l'ensemble des engagements de la France en matière de coopération. Cela rend difficile l'évaluation de l'efficacité de la politique de coopération. Cela nous contraint aussi à évaluer cette politique à partir des instruments mis en œuvre.

Ces instruments, qui se sont diversifiés avec le temps, se sont agrégés à partir de la modification des situations et de l'apparition de besoins nouveaux et de rapports internationaux différents. De la décolonisation de 1960 à aujourd'hui, les instruments qui ont lié la France et essentiellement le continent africain ont été créés au fur et à mesure de la diversification des économies de l'Afrique, de la modification des besoins de la France et, certainement, d'une maturation des valeurs partagées et de la conception des relations entre l'Afrique et la France.

Cependant, cette diversité des instruments et cette diversité des relations en fonction des zones ne sont pas de nature à gêner mon propos, puisque je m'intéresse plus particulièrement au rôle réservé aux départements et territoires d'outre-mer dans la politique de coopération. Ceux-ci étant éclatés sur divers continents et dans divers océans, ils sont finalement concernés par l'ensemble des instruments et l'ensemble des conceptions de relations selon les zones.

Vous me pardonnerez cet angle d'approche qui n'est pas classique, puisque d'habitude la coopération est perçue soit à partir de la France et de ses objectifs, soit à partir des pays récepteurs et de ce qu'ils en tirent et en attendent. Je souhaite que, pour une fois, l'on adopte ce point de vue car, les départements et territoires d'outre-mer étant situés sur tous les continents et dans tous les océans, ils se trouvent au cœur des zones pour lesquelles la coopération agit au quotidien.

Il me paraît important de considérer les besoins des départements et territoires d'outre-mer au-delà de leur rôle particulier et de leur importance particulière. Leur rôle est lié essentiellement à leur situation. Je prendrai juste quelques cas.

Celui, par exemple, de la Martinique et de la Guadeloupe, en plein archipel des Caraïbes, pas très loin du canal de Panama, tout près du canal de la Dominique par lequel transitent 80 % du trafic d'hydrocarbures des Etats-Unis, en pleine zone où la CBI, l'initiative pour le Bassin caribéen, convention signée entre les Etats-Unis et les pays caribéens, entre en conflit flagrant avec les relations de la France et de l'Union européenne avec ces pays.

Je prendrai également le cas de la Guyane, qui se trouve entre le Brésil, pays tiers vis-à-vis de l'Union européenne, pays de relations bilatérales renforcées avec la France, et les pays ACP que sont le Surinam et le Guyana.

Cette position en plein centre de pays à situation économique difficile transforme nos départements et territoires en pôles d'attraction et limite la qualité de leurs relations avec leurs voisins. Les flux de population qu'ils attirent provoquent des rejets qui ne correspondent pas aux valeurs propagées par la France dans ses relations avec les pays du tiers monde.

Si l'on considère ces départements et territoires non plus comme des escales techniques mais comme des territoires occupés ayant une réalité historique et culturelle qui peut leur permettre d'entrer dans un autre type de relation, essentiellement une relation partenariale avec les pays de la Caraïbe, de l'Amérique du Sud, de l'Océan Indien, de l'Océan Pacifique ou de l'Amérique pour Saint-Pierre-et-Miquelon, on est conduit à envisager leur avenir de façon différente, un avenir où il serait mis un terme à leur isolement, dû pour certains à leur position insulaire, mais dû pour la plupart au développement insuffisant des télécommunications, au particularisme linguistique également, et surtout au fait que des pesanteurs traditionnelles

ont abouti à ce que leurs échanges s'effectuent essentiellement avec la France et soient très peu développés avec les pays voisins.

Nous sommes en quelque sorte à la troisième génération de la coopération. La première ayant été la continuation des rapports privilégiés, juste après la décolonisation, la deuxième ayant été la mise en place d'un dispositif qui devait permettre d'aboutir à la diversification des pays en voie de développement et de les orienter vers un développement spécifique, la troisième génération est celle qui peut être basée sur le partenariat, c'est-à-dire sur la conscience claire que chacun des partenaires a quelque chose à apporter et que l'intérêt de l'action commune, c'est la mutualisation des intelligences, la mutualisation des énergies et la rationalisation des dépenses.

Je souhaite qu'une politique de coopération soit conçue de telle sorte que les populations des départements et territoires d'outre-mer qui souffrent, elles aussi, de situations de sous-développement – même s'il s'agit de situations duales, car elles connaissent également des réalités de pays industrialisés – trouvent leur compte dans les relations avec les pays voisins, dans le cadre d'un développement durable, qualitatif, c'est-à-dire mesuré autrement qu'à partir d'indicateurs quantitatifs, reposant sur un processus dynamique et entraînant.

Dans ces territoires où la population est essentiellement jeune, il s'agit d'un pari colossal pour l'avenir.

Je vous remercie de tous les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter.

M. Aymeri de Montesquiou. Très bien !

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, à la lecture du projet de budget de votre ministère, le groupe du RPR est en droit de marquer sa satisfaction.

D'abord, ce budget démontre, par sa diminution modérée, que l'aide au développement demeure pour la France une priorité malgré les contraintes budgétaires actuelles. Il rassurera aussi nos amis africains, et pour cause : ils maintiendront leur place privilégiée au sein des pays du Sud en continuant à bénéficier de l'essentiel du soutien français.

Cette fidélité au continent noir est d'autant plus importante que, depuis quelques années, les Etats-Unis ont amorcé un mouvement de conquête économique vers l'Afrique dont ils entendent capter les marchés au profit de leurs produits et de leurs opérateurs, sous le bénéfice d'une offensive politique dont vous avez opportunément relevé le défi.

Monsieur le ministre, votre budget a un autre mérite : il dépasse la générosité naïve et s'attache à répondre aux besoins réels de l'Afrique à triple titre.

En premier lieu, il s'adapte aux évolutions économiques récentes. Ainsi, la délicate mais nécessaire dévaluation du franc CFA, trois ans après, s'est soldée par un succès ; le programme exceptionnel d'accompagnement trouvant aujourd'hui son terme, la diminution des concours financiers – d'ajustement structurel notamment – en est la conséquence logique. Dans le même esprit, la contraction de l'aide projet répond à la fois à la consommation réelle des crédits constatée et à l'effort de rigueur demandé par le Premier ministre.

En deuxième lieu, votre budget poursuit la réforme de notre administration dans l'objectif de la faire travailler mieux et à moindre coût. La suppression de vingt et un

emplois budgétaires, conformément à la politique d'adaptation des services extérieurs de l'Etat, ne doit cependant rien enlever à l'exigence de maintenir, voire d'accroître l'efficacité des personnels et des actions engagées. Dans le même ordre d'idée, la modernisation du dispositif d'assistance au titre de la coopération militaire et technique justifie la réduction d'effectifs envisagée sans que celle-ci porte atteinte à la crédibilité de notre appui aux nations africaines et de nos engagements à leur égard. L'étiage minimal est cependant atteint, et l'on ne saurait concentrer davantage sans, du même coup, prendre le risque de réduire le rayonnement de la France.

Enfin, votre budget entend rechercher une efficacité accrue des programmes de coopération. De ce point de vue, la France est en Europe à l'avant-garde de la coopération décentralisée. La dotation accrue de ce chapitre budgétaire en fait la claire démonstration. A n'en pas douter, une bonne part des relations franco-africaines reposera à l'avenir sur cette forme nouvelle de coopération collective et participative.

En somme, à la lumière de votre projet de budget, le contribuable français peut espérer que notre pays dépensera moins, mais fera mieux et plus au profit des pays en développement, grâce à la rationalisation des dépenses et des moyens que vous nous proposez.

Toutefois, monsieur le ministre, plutôt que de me livrer à un nouvel examen des chiffres, permettez-moi de commenter les orientations politiques qui sous-tendent votre budget et de former des vœux pour l'avenir.

Le contexte politique, économique et social africain a changé. Aujourd'hui, ce continent se divise en deux Afriques parallèles et contrastées.

La première est celle du repli sur soi, de la crispation sur les identités ethniques, religieuses et sociales. La République de Centrafrique en donna l'exemple au début de cette année et la tragédie zairoise en est, aujourd'hui, l'illustration la plus dramatique. Si l'on n'y prenait garde, la guerre et la pauvreté pourraient déclencher des flux migratoires Sud – Nord considérables et pousser des milliers de réfugiés vers nos frontières. A cet égard, pour dissuader ces populations miséreuses d'émigrer, s'il convient certes de lutter contre les filières et les ateliers clandestins qui appellent et alimentent en Europe l'immigration irrégulière – j'ai d'ailleurs récemment déposé une proposition de loi pour sanctionner les chefs d'entreprise, directement ou indirectement responsables de ces pratiques illicites – il est non moins indispensable de promouvoir une politique d'aide au développement, généreuse et ambitieuse, qui incitera les candidats à l'immigration à rester au pays avec l'espoir d'y vivre de mieux en mieux dans une autre Afrique.

Cette « autre Afrique » existe déjà : elle est celle qui veut s'ouvrir sur le monde et compte sur ses succès commerciaux et sur des réformes économiques et sociales à promouvoir pour acquérir la place qui lui revient au sein de la communauté internationale. Un nombre croissant d'Etats africains a renoué avec la croissance tout en maîtrisant l'inflation. Or, au cours de ces deux dernières années, des signes tangibles démontrent qu'une partie de ce continent a cessé de s'appauvrir ; mais il ne s'enrichit pas pour autant. Sa part dans le commerce international a régressé ces dernières décennies jusqu'à ne représenter que 1 %, alors qu'il regroupe 10 % de la population mondiale. Son premier défi sera de lutter contre cette tendance à un relatif appauvrissement.

Il est vrai que l'Afrique a raté le rendez-vous de l'*Uruguay Round*. Elle pensait tirer avantage de la mondialisation parce que sa main-d'œuvre était meilleur marché ; c'était oublier qu'elle ne possédait pas le savoir-faire et que les pays riches ne s'intéressaient pas à ses produits, sauf à ses matières premières agricoles et minières. Au lieu de prôner, avec les Etats-Unis, le libre échange et d'accepter les règles en vigueur entre pays industrialisés, l'Afrique eût été mieux inspirée de réclamer des dérogations, pour protéger ses marchés intérieurs par un cordon douanier tout en réclamant des pays du Nord un système plus généreux de préférences.

Encore faudrait-il pour cela que s'organisent en Afrique deux ou trois marchés communs protégés de la concurrence internationale sauvage par quelques biefs douaniers, dont les effets s'atténueraient au fur et à mesure que s'amélioreraient les compétitivités et les savoir-faire.

A ce titre, l'adoption récente par l'Union économique et monétaire ouest-africaine d'un plan d'action et d'un calendrier pour l'établissement des personnes, la libre circulation des capitaux et l'harmonisation des politiques fiscales au sein de cet espace régional signifie peut-être l'abandon des regroupements déclamatoires et le début d'une intégration effective.

L'UEMOA est susceptible, en effet, de constituer ce noyau dur autour duquel s'organisera en Afrique de l'Ouest un processus d'intégration à géométrie variable.

Néanmoins, les marchés communs – nous en avons l'expérience en Europe – requièrent la stabilité monétaire sans laquelle les flux commerciaux sont en permanence perturbés et les compétitivités faussées. Or les monnaies africaines, disparates et pour la plupart non convertibles, handicapent le commerce intra-africain qui devrait être à la base d'un retour du continent noir vers la prospérité.

Dans ce contexte, la zone franc apparaît comme une mer calme au milieu d'un océan de tempêtes monétaires. Cette instabilité permanente des autres ne fut pas naturellement sans conséquence sur les pays de la zone franc. La dévaluation du CFA – ne l'oublions pas – s'est avérée nécessaire autant pour des raisons internes à chacun des pays membres du club que pour des motifs externes qui étaient essentiellement de nature commerciale.

Ce scénario économique et monétaire s'apparente, monsieur le ministre, toutes proportions gardées, à celui de la zone mark face aux monnaies européennes flottantes. Aussi, le plus grand service que l'Europe pourrait apporter à l'Afrique serait de l'aider à mettre fin à son désordre monétaire. A cet égard, soulignons à nouveau l'exemplarité de la zone franc dans son principe et le caractère visionnaire de cette décision du général de Gaulle – et je vais dans le sens du rapporteur M. Nesme – qui a vocation à s'élargir à d'autres nations africaines à l'initiative de l'Union européenne et avec son appui et ses moyens.

M. Jean-Marc Nesme. Très bien !

M. François Guillaume. Enfin, monsieur le ministre, j'ai un regret à vous exprimer. Oui, je regrette que le G 7 réuni à Lyon en juin dernier, se soit, en traitant de l'aide aux pays les plus pauvres, une nouvelle fois concentré sur le seul allègement de la dette. Ce faisant, il traite les conséquences du mal sans s'attaquer aux causes qu'il faut essentiellement rechercher – vous le savez – dans la dégradation des termes de l'échange.

En effet, les nations en développement dépendent pour beaucoup d'une activité à forte dominante agricole. Leurs économies reprennent santé chaque fois que les cours

agricoles mondiaux connaissent une embellie mais replongent dans le marasme lorsque les prix s'effondrent. C'est donc dans l'anarchie des marchés mondiaux et dans la spéculation des pays riches sur les matières premières qu'il faut en grande partie chercher la cause de leur instabilité chronique.

Aussi, loin des principes ultra-libéraux aujourd'hui en vogue, s'agit-il de pratiquer ce robuste pragmatisme qui inviterait les producteurs de matières premières eux-mêmes à s'organiser pour réguler l'offre, jusqu'à obtenir le redressement des cours qui, en assurant la juste rétribution de l'acte productif, permettrait en même temps de dégager les marges nécessaires au financement intrinsèque du développement. Les producteurs africains de café ont montré le chemin à suivre : leur entente avec les producteurs d'Amérique latine et d'Asie a permis un redressement spectaculaire des prix mondiaux, qui ont retrouvé ainsi des niveaux de bonne rentabilité.

Monsieur le ministre, j'en suis convaincu, l'organisation des marchés de matières premières agricoles par les producteurs est la réponse à l'appauvrissement du tiers monde. Elle est la condition du succès des programmes de coopération que vous engagez, comme des actions de terrain des ONG dont la pérennité ne peut être assurée sans un cadre macro-économique adapté. La France doit en être le promoteur quand bien même la communauté internationale serait réticente au nom du dogme libre-échangiste qui prévaut en cette fin de siècle.

L'afro-pessimisme n'est plus de mise, avez-vous dit. L'urgence, comme l'écrivait dans un excellent rapport notre collègue M. Yves Marchand, est l'afro-réalisme. Ce réalisme, la France doit le porter pour faire du développement de l'Afrique un gage de progrès pour tous : croissance pour les Africains qui occuperont dans la communauté mondiale la place qui leur revient de droit, croissance et réduction du chômage pour les nations industrialisées dès lors que les pays du Sud obtiendront un relèvement substantiel de leur pouvoir d'achat.

Monsieur le ministre, nous approuverons votre budget car il est l'un des moyens de notre ambition africaine et, au-delà, par destins liés franco-africains, il donne à notre pays une raison et un moyen supplémentaires de figurer toujours parmi les grandes puissances.

La cause africaine que vous défendez au nom de la France a peu d'avocats dans le monde. Elle n'en a peut-être plus qu'un seul en Europe : la France, pour des raisons historiques, économiques et culturelles évidentes et en reconnaissance des sacrifices consentis à nos côtés lors des deux dernières guerres mondiales par les Africains. Aussi y attachons nous un prix, celui du devoir et de l'honneur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que l'écart entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser, alors que la dérive sociale des continents ne cesse de s'accroître, alors que s'aggravent tous les risques d'explosions diverses qui en résultent, alors qu'aujourd'hui même à Rome, un sommet mondial met en relief le fait que 800 millions de personnes sont sous-alimentées, alors que les pauvres sont toujours plus pauvres, sous le poids notamment de la dette, alors que l'ennemi mondial s'apprête aujourd'hui...

M. Bernard de Froment. Le communisme ?

M. Jean-Claude Lefort. ... la pauvreté, alors que la pression migratoire ne cesse de s'accroître à cause de ces réalités, alors que l'injustice n'a jamais été aussi révoltante, au point que, selon l'ONU, 358 milliardaires dans le monde ont un revenu cumulé équivalent à celui de 45 % de la population mondiale...

M. Michel Voisin. Oh !

M. Jean-Claude Lefort. ... – 358 personnes contre 25 milliards d'individus, et cela vous fait rigoler – oui, ...

M. Pierre Lequiller. Mais non !

M. Jean-Claude Lefort. ... alors que la situation des pays en voie de développement s'aggrave jour après jour, alors que, en bref, nous sommes face à un problème humain et politique considérable, vous venez, monsieur le ministre délégué à la coopération, nous présenter un budget en recul de 7 %. C'est dire, et je pèse mes mots, le caractère politiquement dangereux de la politique française, en cette matière aussi.

Monsieur le ministre, j'ai mal à mon pays qui tourne ainsi le dos aux valeurs universelles dont il a été porteur et qu'un seul mot peut résumer : l'humanisme, un humanisme qui, aujourd'hui, les choses étant ce qu'elles sont, est synonyme d'esprit de responsabilité et d'efficacité, nécessaire pour relever les lourds défis qui menacent notre planète.

L'actualité est là, cruelle, qui confirme mon propos, sévère car réaliste.

L'affaire des sans-papiers que vous avez réglée au mois d'août à coups de hache (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Bernard de Froment. Quelle mauvaise foi !

M. Pierre Lequiller. Il y en a qui utilise les bulldozers !

M. Jean-Claude Lefort. ... a souligné une nouvelle fois qu'aucune loi ne pourra faire face à la pression migratoire si l'on ne s'attaque pas à la racine du mal. Or ni le niveau ni le contenu de votre politique ne vont dans ce sens.

Le niveau – j'ai souligné le recul de vos crédits – nous éloigne du 0,7 % du PNB considéré comme indispensable par l'ONU. Quant au contenu de votre intervention, il est absolument inadapté. En effet, monsieur le ministre, sur 100 francs qui partent de France pour ces pays, combien de centimes arrivent à destination, c'est-à-dire à l'aide directe aux populations ?

Aujourd'hui, selon l'ONU, sur 100 francs d'aide publique versée dans le monde, 10 francs seulement vont aux besoins sociaux de base tels que l'école, les soins médicaux, les programmes d'alimentation, l'adduction d'eau. Le reste, c'est-à-dire l'essentiel, sert au financement des pouvoirs en place et à des corruptions de toutes sortes.

M. Michel Voisin. Oh !

M. Jean-Claude Lefort. Voilà à quelle aberration nous sommes parvenus.

Dans les pays en voie de développement, on compte vingt soldats pour un médecin et 75 % du commerce des armes dans le monde est orienté vers les pays pauvres.

Le contenu, c'est aussi le recul du soutien financier de la France à l'une des actions les plus efficaces, car des plus transparentes qui soient : l'aide à la coopération décentralisée qui, elle, est réalisée avec des populations, donc à leur service.

Le contenu, c'est encore votre attitude vis-à-vis des institutions, notamment financières, internationales qui, telles des Crazy George's planétaires, ...

M. Alain Danilet. Retournez en Russie !

M. Jean-Claude Lefort. Vous, vous n'avez pas regardé l'heure à votre montre ! Vous n'avez pas remarqué que le monde a évolué ?

M. Alain Danilet. Oh si.

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes d'accord. Merci

M. Daniel Colin. Il n'y a plus de communistes !

M. Jean-Claude Lefort. Je recommence donc en évoquant ces institutions qui, telles des Crazy George's planétaires, passent leur temps à ajouter de la misère, tout cela dans un silence assourdissant, si j'ose dire, de la France.

La famine est en effet devenue l'objet d'une nouvelle source de richesse ; elle est l'arme alimentaire.

M. Aymeri de Montesquiou. N'importe quoi !

M. Jean-Marc Nesme. Tout ce qui est excessif est insupportable !

M. Jean-Claude Lefort. Or que faites-vous contre cela ?

La dette s'alourdit au point que le Sud verse au Nord plus que ce dernier ne lui accorde ! Que faites-vous ? Où en est-on de la réalisation des intentions proclamées d'annulation de la dette ? Que fait la France et qu'en sera-t-il, si jamais l'euro est institué, de la situation des pays de la zone ?

Les organisations internationales dominées par les grandes puissances dictent la loi, sous l'hégémonie des États-Unis. Que faites-vous contre cela ?

Votre soutien orienté vers les régimes et non pas vers le peuple conduit à la situation inacceptable que connaît la région des grands lacs africains. Désormais la France, pour intervenir humainement, doit être couverte par l'engagement américain, sinon elle est récusée par ces pays !

Il en résulte – je fais court compte tenu de mon temps de parole – que non seulement la politique de notre pays accroît tous les déséquilibres internationaux, ce qui est très dangereux, mais aussi que le rôle et les intérêts de la France reculent dans le monde. La France est paralysée, atrophiée. J'ai la faiblesse, monsieur le ministre, de ne me résigner ni aux déséquilibres ni au recul des intérêts de la France. Chacun a son idée de la France, sans aucun doute.

Je souhaite souligner trois grands axes forts qui devraient être les nôtres pour que nous soyons au niveau des défis à relever aujourd'hui, ce que ne permet pas votre politique.

Premièrement, il faut s'attaquer à la dette des pays pauvres jusqu'à l'annuler.

M. Michel Voisin. C'est fait !

M. Jean-Claude Lefort. Nous proposons que la France montre l'exemple et lie l'annulation de la dette au développement de la coopération décentralisée et au développement d'investissements privés utiles.

M. Michel Voisin. On l'a déjà dit !

M. Jean-Claude Lefort. Deuxièmement, si l'on admet, comme nous, que c'est notre pays qui a une dette vis-à-vis des pays pauvres, alors il faut changer l'ampleur et le

contenu de l'aide de la France. Je l'ai dit et j'insiste : c'est l'intérêt des pays concernés, mais c'est aussi le nôtre que de jouer un rôle actif dans ces pays.

Troisièmement, en finir et agir pour cela avec la domination des institutions internationales sur les peuples de la planète, institutions elles-mêmes dominées par les USA.

Monsieur le ministre, si les générations futures devaient mettre en place un tribunal chargé de juger la situation désastreuse provoquée aujourd'hui sur la planète, je ne voudrais pas que mon pays se trouve au banc des accusés. C'est pourquoi, en pensant au présent et à l'avenir, nous voterons fermement contre votre budget.

M. Michel Voisin. Étonnant !

M. le président. Mon cher collègue, il est heureux que vous ayez annoncé que vous alliez faire court, car vous avez presque doublé votre temps de parole !

La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur Lefort, je vous répondrai tout à l'heure plus longuement, mais je ne peux pas laisser passer certains propos.

Tout ce qui est excessif n'a pas de valeur, dit l'adage populaire. Permettez-moi de vous faire remarquer qu'aujourd'hui la France est, parmi les pays du G7, le premier donateur en valeur relative, c'est-à-dire en pourcentage du PIB, et le deuxième, après le Japon, en valeur absolue.

Je ne peux donc pas vous laisser affirmer à cette tribune, malgré toute l'autorité que vous confère l'intérêt que vous portez à ce sujet, que la France est en recul par rapport à ses partenaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Votre budget est en recul de 7 %.

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre, le budget de la coopération devrait être un des moteurs de notre rayonnement extérieur. Malheureusement, ce moteur connaît, pour la deuxième année consécutive, une grave panne de combustible, et ce au moment où l'Afrique des Grands Lacs est menacée de catastrophe.

Les raisons du conflit au Zaïre sont sûrement diverses et complexes, mais l'une d'elles s'impose : si le tribunal pénal international pour le Rwanda, impuissant aujourd'hui faute de moyens, avait pu juger et condamner les auteurs du génocide de 1994, peut-être aurait-on évité les drames d'aujourd'hui. Je vous poserai une question sur ce point.

Pour l'heure, c'est l'urgence qui doit être décrétée dans cette région, l'urgence de l'aide humanitaire et de la protection des réfugiés. En ce domaine, il est regrettable que la voix de la France, qui a été, à juste titre, insistante, ne soit pas mieux écoutée et relayée au conseil de sécurité de l'ONU, et que nous soyons suspendus au bon vouloir des États-Unis pour une mission humanitaire dans l'Afrique centrale.

Ces événements posent aussi le problème du respect des frontières. Vous me permettrez d'insister en rappelant combien il est dangereux et déstabilisateur de laisser les armes redessiner les contours frontaliers. Gardons à l'esprit les récentes et dramatiques expériences de l'ex-

Yugoslavie ou du Caucase pour éviter qu'elles ne se reproduisent ailleurs. Le dogme de l'intangibilité des frontières a été posé comme une nécessité en 1963, par les Africains eux-mêmes, lors de la création de l'OUA. La France doit, avec ses partenaires européens, aider les Africains à conforter cette charte de l'OUA, alors que certains officiels rwandais préconisent, à mots couverts, une nouvelle conférence de Berlin.

D'une manière plus générale, monsieur le ministre, la France et la Communauté doivent encourager l'émergence de démocraties en Afrique. Or, on voit bien que l'absence de contre-pouvoir, dans la plupart des pays du champ, facilite le pillage des fonds publics au profit des dignitaires de régimes autoritaires et freine considérablement les espoirs de développement dans ces pays, le Zaïre, dont je viens de parler, en étant malheureusement l'un des tristes exemples.

Contrairement à ce qui a été dit par le chef de l'Etat à plusieurs reprises, la démocratie n'est pas un procédé de gouvernement occidental. Au Mali, où vous êtes allé récemment, au Bénin, en Afrique du Sud, elle donne de bons résultats sur les plans économique et politique. Ce n'est pas la démocratie, mais le pouvoir personnel s'appuyant sur l'armée qui porte en germe le sous-développement et la déstabilisation des Etats africains. Je souhaite donc, monsieur le ministre, qu'on se réfère en permanence au discours de François Mitterrand à La Baule parce qu'il exhortait les chefs d'Etat africains à s'engager résolument vers cette démocratie.

La bataille pour l'établissement d'Etats de droit ne doit pas être négligée au profit d'une analyse strictement économique, comme on l'entend sur certains bancs. Cette analyse alimente l'afropessimisme qui conduit à penser en France et ailleurs qu'il est temps de se retirer de ce continent. Or ce serait la pire des erreurs et je suis sûr que vous partagez mon point de vue.

Cependant, monsieur le ministre, votre budget, qui subit depuis deux ans les assauts dévastateurs de la rigueur de Bercy, ne vous donne plus les moyens véritables d'une politique ambitieuse pour les pays du champ. Avec une diminution de 7,8 % cette année, qui s'ajoute à la baisse de 5,4 % de l'an dernier, il devient – excusez-moi de le dire – une sorte de budget en voie de sous-développement.

Quelques exemples illustreront mon propos.

Les moyens d'intervention du titre IV tombent à 3,8 milliards de francs, soit une baisse de 8,3 %. Dans cet ensemble, on déplore la diminution de 15,4 % des crédits d'aide d'urgence et d'aide alimentaire, alors qu'aujourd'hui les événements au Zaïre appellent plutôt une aide massive.

Le titre V, quant à lui, régresse de 11 % et ne prévoit aucune opération nouvelle en faveur des lycées et des centres culturels.

Plus préoccupante, monsieur le ministre, est la dramatique baisse des crédits affectés à l'aide projets dans le titre VI. Les crédits du FAC, au chapitre 68-91, baissent de 14,8 %, et ceux de la Caisse française de développement de 15,4 %. C'est pourtant le cœur de notre politique de coopération qui est ainsi touché dans votre budget, mais c'est aussi l'outil certainement le plus efficace de la lutte contre la pression migratoire qui est considérablement affaibli par ces baisses de 15 % des aides projets.

Monsieur le ministre, vous avez vous-même regretté en commission ces coupes claires qui affectent votre budget. D'aucuns dans votre majorité – j'ai cru l'entendre aussi

en réunion de commission – ne sont pas loin de considérer que la cote d'alerte du désengagement de la France en matière de coopération a été franchie.

Pour vous aider, monsieur le ministre, à reconquérir les moyens que vous avez perdus, les socialistes voteront contre votre budget, et nous espérons d'ailleurs que votre majorité, pour vous porter secours, fera de même.

M. Jean-Louis Goasdouff. Comment effacer un passé de gabegies ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation des pays en voie de développement est souvent encore dramatique.

D'après les sources du PNUD, une organisation de l'ONU, dans 70 de ces pays comptant plus de 1,6 milliard d'habitants, la moyenne des revenus s'est détériorée depuis vingt-cinq ans.

En l'espace d'une génération, l'écart entre les pays les plus riches et les plus pauvres a augmenté ; les riches sont de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres.

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Jean-Paul Fuchs. Dans la plupart de ces pays, la situation est grave, malgré une légère amélioration depuis un ou deux ans dans certains. La démographie reste galopante. Elle bouleverse toutes les données. La population urbaine triplera en vingt-cinq ans et deviendra plus encore un terreau pour révoltés et opprimés.

Le sous-développement s'accompagne souvent d'une désintégration des sociétés, des cultures, de l'émergence de violentes tensions sociales et de fanatisme.

Le système scolaire se dégrade.

Le paludisme provoque, chaque année, la mort de 750 000 personnes. Certains pays ont pris dix ans de retard sur le plan du développement humain du fait du sida.

La désertification gagne, obligeant certains à émigrer.

Les budgets consacrés à la défense ont été multipliés par quatre en trente ans.

On peut ajouter pour certains pays le manque d'Etat de droit, une fiscalité souvent inefficace.

Devant ces faits, notre stratégie de développement se met en place, lentement certes, mais elle se met en place.

Nous n'avons pas à rougir de notre montant d'aide au développement : 42 milliards en 1995, deuxième pays donateur après le Japon, premier pays par rapport au PNB. Il faut ajouter, pour être objectif, que cette aide n'est pas toujours désintéressée et inclut l'aide militaire, qu'elle est, pour un tiers liée à des achats effectués auprès d'entreprises françaises et pour un quart donnée à des organisations multilatérales, c'est-à-dire diluée avec celle des autres.

Depuis deux ans, l'organisation française est en voie d'amélioration et de simplification.

Le champ de la coopération s'est étendu à tous les pays de l'ACP. Le ministère de la coopération est rattaché au ministère des affaires étrangères pour assurer une cohérence optimale des initiatives françaises. La coordination interministérielle par le comité interministériel de l'aide au développement devrait aller dans le sens de l'efficacité et de la simplicité. L'évaluation de l'efficacité sera renforcée. L'ajustement structurel cédera le pas à l'aide-projet structurante, créatrice de richesse et d'emplois.

Cette orientation, que j'avais demandée dans un rapport adressé au Premier ministre, va dans le bon sens, mais le processus reste lent, monsieur le ministre. Il n'est pas achevé.

Le système est encore souvent cloisonné, pas toujours clair, en particulier pour les pays de l'ACP anciennement hors champ.

Les centres de décision restent encore multiples. Le Parlement n'a toujours pas de vue d'ensemble sur l'aide au développement et la transparence n'est pas toujours assez grande.

Pour avoir parcouru beaucoup de pays en voie de développement, j'affirme qu'il n'y a pas de développement durable de ces pays sans démocratisation, sans décentralisation, sans sensibilisation des décideurs et des populations, sans participation effective de la population et sans lutte active contre la pauvreté.

La France s'est engagée dans cette voie, notamment le ministère chargé de la coopération et, dans une mesure moindre – quelquefois « moindre » encore – d'autres institutions d'aides françaises. Globalement notre pays accuse un certain retard par rapport à d'autres pays donateurs et même par rapport à certaines institutions comme la Banque mondiale.

Il serait nécessaire que certains thèmes, particulièrement porteurs en termes de développement, soient poursuivis, voire développés.

Pour ce qui est de l'eau, l'appauvrissement en eau a été des deux tiers en vingt-cinq ans dans les pays subsahariens. C'est un domaine dans lequel l'expertise française est opérationnelle et reconnue, mais nous devrions aller au-delà de l'Afrique francophone.

La lutte contre la désertification : la France a fortement contribué à la signature internationale d'une convention sur ce sujet. Elle fait beaucoup, mais peut faire mieux en renégociant les programmes en cours et en appuyant la participation de la population au processus en cours.

La lutte contre la déforestation : nous avons une bonne expérience, mais nous devons favoriser une politique d'ensemble, y compris à l'égard de l'institution multilatérale.

L'environnement urbain : la situation est catastrophique. Un effort très important est nécessaire : urbanisation contrôlée, eau potable, déchets, transport, parité, scolarité, précarité.

La réforme foncière : il n'y a pas de développement durable sans maîtrise foncière. Ce problème essentiel a été abordé avec beaucoup de retard. La demande africaine est forte en travail d'ethnologie, juridique, législatif, politique, environnemental.

Le renforcement des zones protégées, les réserves exige, non pas un conservatisme pur et dur, mais une participation de la population à la gestion.

Devant ces faits, quelques priorités s'imposent : le développement des infrastructures par une politique d'aménagement du territoire, c'est-à-dire de développement global ; le renforcement des capacités administratives, techniques, législatives, c'est-à-dire la mise en œuvre de l'Etat de droit ; le développement de l'éducation et de la formation – si la déscolarisation, l'illettrisme se poursuivent, la marginalisation de certains pays rendra illusoire toute politique de développement global – ; la création d'un système bancaire de proximité capable de financer les entreprises de petite taille ; la responsabilisation des bénéficiaires doit être formalisée à tout niveau de l'aide au développement par des contrats négociés, suivis régulièrement d'évaluation.

Il serait souhaitable – je ne partage pas le point de vue de notre rapporteur – de promouvoir la coopération décentralisée qui a pris son élan en 1992. L'aide du ministère, réelle mais sans tutelle, est très appréciée. Cette coopération offre de nombreux avantages : elle concerne les élus locaux, est mise en œuvre par des professionnels, stimule l'économie locale, aiguillonne les initiatives, crée surtout des liens entre personnes du Nord et celles du Sud. Certes, elle doit éviter gaspillage, saupoudrages, opérations de prestige. Cette coopération reste modeste – 100 millions de francs – et touche près de 150 communes, près de cinquante départements, mais six régions seulement.

Les ONG, par leur connaissance des problèmes du terrain, sont souvent efficaces et devraient être mieux soutenues. Leur hétérogénéité et leur insuffisante coordination nuisent à leur efficacité.

Monsieur le ministre, notre survie dépend de la survie de l'Afrique. La France ne peut relever seule le défi du développement. Seule une politique européenne permettra de résister aux adeptes du libre échange total, inadapté à l'Afrique subsaharienne.

S'il faut aider les entreprises françaises à s'installer dans ces pays, c'est une erreur de croire que le secteur privé constitue la panacée. En effet, les deux tiers des investissements directs destinés aux pays en voie de développement se concentrent sur quelques pays essentiellement asiatiques. Les pays les moins avancés du continent noir n'ont droit qu'à 2 %.

Dans la situation actuelle, ce ne sont pas seulement les entreprises privées qui se détournent mais l'aide publique, celle fournie par les pays riches, qui diminue : elle a chuté de 25 % de 1992 à 1994.

Le développement des pays pauvres passe aussi par une plus grande ouverture des marchés occidentaux aux produits du tiers monde. Si les frontières se ferment, si l'aide continue à s'effriter, nous serons confrontés à des problèmes d'émigration sauvage encore insoupçonnés et à des dépenses humanitaires accrues.

Monsieur le ministre, une politique d'émigration doit absolument comporter un volet de politique d'aide au développement.

M. Gilbert Baومت. Très bien !

Mme Henriette Martinez. Bien sûr !

M. Jean-Paul Fuchs. La France, sa prospérité, sa sécurité, la démocratie seraient menacées par l'effondrement des pays en voie de développement.

Notre survie dépend de la survie de l'Afrique. Les Français ne l'ont pas encore tous compris.

Monsieur le ministre, votre politique va dans le bon sens. C'est pourquoi l'UDF l'approuve. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que notre assemblée s'est dotée, depuis quelques mois, d'un groupe d'études « Populations », présidé par notre collègue Jean-Michel Dubernard. Elle manifeste ainsi sa volonté de ne plus cantonner sa réflexion en la matière au problème franco-européen des « berceaux vides » mais de l'élargir au niveau mondial, où la préoccupation serait plutôt celle des « berceaux trop

pleins », notamment dans la plupart des pays francophones auxquels votre ministère consacre l'essentiel de son action.

Je suis moi-même, comme près de soixante-dix de mes collègues, membre de ce groupe d'études, et c'est à ce titre que je voudrais d'abord affirmer avec force que la question de la démographie mondiale est bien toujours d'actualité, quoi qu'on puisse en dire ou écrire.

Certes, le plus gros de l'explosion démographique, qui aura vu l'humanité passer de 1 milliard d'individus en 1800 à 6 milliards en l'an 2000, est derrière nous. Mais malgré la baisse, effectivement plus rapide que prévue, de la fécondité, c'est encore à un rythme de près de 90 millions d'êtres humains que la population du globe s'accroît chaque année. Nous serons au moins 8 milliards en 2025, et rien n'empêchera l'Afrique au sud du Sahara de voir, d'ici là, le nombre de ses habitants doubler.

Mais ce ne sont là que des chiffres, qui ne doivent pas nous empêcher de prendre conscience des drames humains qui résultent de cette situation.

A terme, dans la mesure où nos amis Africains ont trop souvent dû, pour satisfaire à l'assainissement de leurs économies, couper dans les budgets qui conditionnent l'avenir, ceux de l'éducation et de la santé.

Dans l'immédiat, car qui pourrait prétendre qu'il n'y a pas, entre autres causes, une relation entre les tueries qui ensanglantent depuis des années la région des Grands Lacs et le fait que les pays de cette région détiennent les records mondiaux en matière de fécondité, notamment le Rwanda, avec plus de huit enfants par femme ?

Monsieur le ministre, la politique de développement local que vous conduisez pour permettre à nos amis Africains de trouver chez eux l'activité que nous ne pouvons plus guère leur offrir chez nous ne tiendra pas devant ce choc démographique programmé, si nous ne les aidons pas aussi à accélérer la maîtrise de leur fécondité.

Sortis, pour la plupart, de la phase du nationalisme démographique, ils sont prêts aujourd'hui, comme le prouve leur attitude au cours des conférences internationales du Caire sur la population, de Copenhague sur le développement social, de Pékin sur les femmes et d'Istanbul sur l'habitat, à développer leurs politiques de population pour agir sur ces facteurs décisifs qui ont pour nom, notamment, statut des femmes et accès des jeunes filles à l'éducation, bien au-delà de l'offre de services de contraception.

Mais encore faudrait-il, pour que se poursuive et s'accélère dans l'immédiat le recul de la fécondité, que les populations d'Afrique noire soient effectivement convaincues de l'irréversibilité de la baisse, bien réelle aujourd'hui, de la mortalité infantile. Nous devons les aider à mettre sur pied un filet de sécurité sanitaire centré sur la mère, l'enfant et, d'une façon générale, pour la famille.

Monsieur le ministre, êtes-vous décidé à vous donner les moyens de répondre à ces nouvelles demandes, à ces nouveaux besoins ? Beaucoup d'entre nous s'inquiètent de l'intérêt décroissant dont fait l'objet le centre français sur la population et le développement. Le CEPED rassemble le meilleur de l'école démographique française. Il a constitué, depuis sa création en 1988, un remarquable observatoire des transformations de la démographie africaine et un non moins remarquable lieu de formation permettant de dégager, en Afrique francophone même, une capacité d'expertise démographique propre.

Or la pérennité de l'action du CEPED, qui résumait jusqu'ici, pour l'essentiel, la coopération française dans le secteur de la population, semble actuellement remise en

question. Le projet « Promotion des actions en faveur du développement social », qui traduisait votre volonté, exprimée en janvier 1996 dans la *Lettre d'information* de l'association « Equilibres et Populations », d'inscrire votre action dans la ligne des conférences du Caire, de Copenhague et de Pékin n'a en effet toujours pas trouvé son financement. Le titre IV relatif aux interventions publiques est asséché, et au niveau du fonds d'aide et de coopération, le FAC, dont les crédits ont déjà été diminués, ce projet se trouve en concurrence avec d'autres actions qu'il ne peut être question d'interrompre.

Monsieur le ministre, si ce projet ne pouvait être financé avant la fin de l'année, nos partenaires seraient en droit d'y voir la preuve de l'indifférence que la France a toujours été accusée d'afficher à l'égard des politiques de population. Rassurez-nous, je vous en prie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Gilbert Baumet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre, au Caire, dans la double continuité des sommets de Bucarest et de Mexico, mais aussi de ceux de Rio et de Vienne, on a compris que les questions de population et de démographie étaient autant liées au développement durable et à la protection de l'environnement qu'à la planification familiale.

On a pris conscience du fait que les questions de population, de pauvreté, de mode de production et de consommation, de développement, d'environnement, sont étroitement dépendantes les unes des autres. Et cette interdépendance repose largement sur les femmes, plus précisément sur leurs conditions de santé et d'éducation.

Je sais, monsieur le ministre, votre souci de donner la priorité dans vos programmes à la femme et à l'enfant, groupes les plus vulnérables mais groupes déterminants, à long terme, du développement.

Les objectifs de votre politique de coopération en matière de santé démontrent ce souci.

Je retiendrai, en premier lieu, l'appui à la réforme et à la modernisation des systèmes de santé de nos partenaires, dans une perspective de long terme, afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, dispenser durablement des services de qualité aux populations qui en ont besoin.

A ce titre, la priorité est donnée aux services proches des populations, aptes à traiter la très grande majorité des affections dont souffrent les populations africaines : paludisme, maladies diarrhéiques, infections respiratoires. Ces structures périphériques sont aussi le lieu privilégié de la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du sida, le lieu privilégié pour les conseils aux femmes pendant leur grossesse, le lieu privilégié pour les vaccinations des nouveaux-nés et des petits enfants.

Les personnels doivent être formés. Ils doivent connaître les programmes d'espacement des naissances. Ils doivent savoir informer les femmes et proposer à celles qui le demandent des solutions pratiques.

En second lieu, s'agissant de la lutte contre les principales maladies transmissibles qui menacent aujourd'hui le continent, vous avez intensifié l'action de votre ministère dans deux directions : accès au dépistage, condition *sine qua non* d'une politique de prévention crédible ; renforce-

ment des associations de terrain, notamment celles de personnes atteintes, les mieux à même d'être les acteurs de la prévention.

Si des progrès ont été réalisés depuis Le Caire, je vous demande, monsieur le ministre, de faire un effort en matière de santé maternelle, infantile et familiale. C'est le seul moyen d'améliorer le sort fait aux femmes et aux enfants, d'espacer les naissances et donc d'accélérer la maîtrise de la fécondité dans les pays où le niveau de celle-ci demeure le principal obstacle au développement. En effet, si la transition démographique qui se manifeste presque partout dans le monde s'accélère, l'accroissement sans précédent de la population mondiale perdure. Le chiffre, cité par ma collègue Henriette Martinez, de 8 milliards d'êtres humains pour 2025, reste exorbitant.

La maîtrise de la fécondité progresse, c'est un fait. Mais il convient d'adapter davantage encore les moyens aux réalités nouvelles.

Actuellement, à travers le monde, 300 millions de femmes n'ont toujours pas accès aux contraceptifs, 600 000 meurent chaque année des suites d'une grossesse, 150 000 restent handicapées à vie, dont 94 % dans les pays en voie de développement.

Dans ces derniers, la mortalité maternelle est quatre ou cinq fois plus élevée que dans les pays développés. Seule la contraception pourrait éviter 100 000 décès de femmes chaque année. La contamination par le virus du sida y est par ailleurs galopante chez les femmes et les adolescentes, du fait de leur subordination sexuelle et économique et de leur manque d'information.

Malgré les difficultés budgétaires, pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, quel sera le montant des crédits alloués à la mise en œuvre de ce que l'on appelle la politique de planification familiale dans les pays du champ ? Je préfère, pour ma part, parler de promotion de la santé de la mère, de l'enfant et de la famille, en sachant que celle-ci, comme vous le rappelez souvent, ne peut s'appliquer que si nos correspondants le souhaitent, ce qui est de plus en plus fréquemment le cas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Mesdames et messieurs les députés, monsieur Galley, ancien ministre de la coopération, je tiens tout d'abord à féliciter les rapporteurs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Je salue leur esprit d'investigation – naturel pour un rapporteur – et leur esprit constructif. Ils ont cherché dans tous les cas, quelle que soit la forme prise par leur rapport, à améliorer le travail du ministre et celui de ses services. J'ai trouvé, à de nombreux détours de phrases, l'occasion de reprendre certains dossiers pour les rendre plus proches des réalités et des missions à accomplir. Qu'ils en soient vivement remerciés !

Mais nous n'arrêterons pas là les contacts que l'exécutif doit avoir avec le Parlement.

Monsieur Nesme, je retiens tout à fait l'idée d'un débat annuel entre le Parlement et ses commissions spécialisées, le Gouvernement et donc, le ministre de la coopération.

Autre idée force : l'évaluation, une évaluation à soumettre au Parlement. Ce dernier doit même y contribuer et le débat qui s'ouvrira sera certainement bénéfique.

C'est une question d'efficacité, un des trois concepts autour desquels s'articule la mission que m'a fixée M. le Premier ministre – simplicité, efficacité et transparence.

Ce budget s'élève à 6,7 milliards de francs. Il est en diminution d'un peu plus de 7 % par rapport à la loi de finances initiale 1996, mais de 3 % seulement par rapport au budget effectivement disponible. On peut ainsi relativiser ce qui a été dit par certains orateurs.

L'évolution traduit la diminution de ce qu'on appelle l'aide à l'ajustement structurel qui, depuis 1994, a notamment accompagné les effets de la dévaluation du franc CFA et assuré en partie les « fins de mois », pour parler trivialement. Cela n'est plus. L'extinction ou la quasi-extinction de cette aide systématique est une des idées-forces de ce budget 1997.

La baisse des crédits d'ajustement structurel est de l'ordre de 22 %, ce qui marque bien une volonté politique.

Les effectifs de l'assistance technique civile et militaire sont en baisse de 10 %.

Quant aux emplois budgétaires, leur diminution de 2 % inclut les adaptations du réseau extérieur engagées dans le cadre de la réforme de l'Etat. Elle répond à la demande formelle du Premier ministre de réorganiser les services extérieurs de l'Etat.

Enfin, les crédits affectés au financement des projets de développement, mis en œuvre sur FAC, par la CFD ou par décision exceptionnelle, sont en baisse de 15 %.

Les moyens de fonctionnement du ministère s'élèvent à environ un milliard de francs. Ils sont quasiment reconduits à l'identique en francs constants.

Je rappelle que dans le cadre du ministère de la coopération, ces dépenses ne représentent que 15 % du total du budget, ce qui est particulièrement raisonnable, si l'on considère que pour l'ensemble des budgets civils, la moyenne est de 50 %.

En effet, monsieur de Froment, dans les missions de coopération, conformément aux décisions prises dans le cadre du CIMEE, le poste de chef de mission sera supprimé dans trois pays – Cap Vert, Guinée-Bissau, Petites Antilles. Ces fonctions seront désormais assurées par l'ambassadeur. Je pense que c'est une évolution intéressante, qui pourra être complétée par l'exercice, le cas échéant, de fonctions de chancellerie par les chefs de mission, le mouvement pouvant à l'avenir aller dans les deux sens.

Les centres culturels sont également légèrement affectés puisque cinq emplois y sont supprimés.

Les moyens d'intervention connaissent une évolution diversifiée, la baisse la plus forte étant, je le rappelle, celle des concours financiers.

Si nous avons choisi de réduire nos effectifs de coopérateurs, leurs moyens de fonctionnement sont améliorés. Au surplus, si ces effectifs diminuent, c'est aussi parce que la coopération, dite de substitution, n'a qu'un temps. Elle ne vaut qu'autant qu'elle forme. Et si elle forme, c'est pour permettre à des nationaux de prendre le relais des coopérateurs, dans une certaine limite, bien entendu.

Vous constaterez dans ce budget la quasi-stabilité de la coopération militaire – j'y reviendrai – pour des raisons de sécurité évidentes et, enfin, une progression du soutien à la coopération privée et décentralisée, dans une optique de renforcement des projets de proximité, dont beaucoup d'orateurs ont souligné la nécessité.

Je citerai quelques chiffres témoignant de la modernisation du dispositif d'assistance. En 1997, 310 postes d'enseignants et 33 postes de techniciens seront supprimés. De fait, l'effectif global passera sous le seuil de 3 000 agents. Au total, depuis 1986, 5 000 postes auront été supprimés. Nous sommes proches de l'étiage minimal et j'ai dit en commission qu'il était difficile d'aller au-dessous, en soulignant que c'était là l'aboutissement de la coopération de substitution, ce sur quoi tout le monde était d'accord.

Parallèlement, j'ai obtenu du ministère du budget – et je souhaite que cela soit entendu au-delà de cet hémicycle – la mise en œuvre du principe de l'indemnité de logement pour nos coopérants. Je le répète, leurs effectifs diminuent, mais leurs moyens s'améliorent. Cette indemnité de logement doit reposer sur des bases incontestables, c'est-à-dire sur une estimation du niveau des loyers dans les pays de résidence. Nous appellerons autour de la table tous ceux qui peuvent faciliter l'évaluation de ces loyers.

Ainsi, il ne pourra y avoir aucune contestation. Le premier pays à voir se réaliser cette mesure sera la Côte d'Ivoire, à partir du 1^{er} janvier 1997. Le régime pourra être étendu au Cameroun dès que ce pays aura ratifié la convention fiscale relative au rapatriement en France de l'impôt sur le revenu des coopérants. Toutefois, j'attends toujours des services du budget la définition des critères qui me permettront une mise en œuvre concrète de cette mesure. Je n'envisage pas que la solution qu'ils proposeront vide de son sens une mesure essentielle à mes yeux ; et je remercie M. Nesme d'avoir souligné ce grave risque d'incohérence politique, dans son rapport.

Parallèlement, dans les pays de la zone franc, le mécanisme d'ajustement des rémunérations des coopérants à l'évolution des prix locaux, neutralisé depuis la dévaluation du franc CFA, reprendra à compter du 1^{er} janvier 1997. Il s'agit, là aussi, d'une décision importante pour nos agents en poste dans la zone franc. Avouons-le pour l'anecdote, elle ne fut pas obtenue si facilement que cela du ministre du budget !

La dotation des crédits de concours financiers subit une diminution « optique » de près de 22 %. Et j'insiste une fois encore, car il faut que le grand public le sache car il ne comprend pas toujours très bien l'utilisation que l'on fait des fonds de la coopération. Il convient de faire justice des caricatures. Nous avons là la démonstration que les budgets publics des pays avec lesquels nous sommes en coopération ont atteint l'équilibre grâce à un effort de rigueur.

Plusieurs décisions traduisent clairement la volonté du Premier ministre d'introduire davantage de cohérence et de lisibilité dans le dispositif français d'aide publique au développement. Il s'agit en quelque sorte d'« étapes » vers la mise en place du budget d'action extérieure de la France – que M. le ministre des affaires étrangères a évoqué tout à l'heure.

J'ai parlé à l'instant de la forte diminution des besoins estimés de l'aide budgétaire destinée à l'ajustement structurel.

Enfin, avec 739 millions de francs, les crédits de coopération militaire sont en diminution de moins de 5 %. Cette baisse repose uniquement sur la diminution des moyens en effectifs de l'assistance française.

Parallèlement, les crédits de formation à l'usage de nos partenaires sont maintenus et l'aide en matériel bénéficie de moyens nouveaux, destinés à assurer la maintenance et la remise en état des matériels existants. Je considère en effet, et j'y reviendrai tout à l'heure, que le renforcement

de la sécurité civile, aujourd'hui devenue une des actions prioritaires de nos missions militaires, est un facteur essentiel du développement durable de nos partenaires. On ne peut pas demander au secteur privé de contribuer au développement, sans assurer la sécurité. On ne saurait non plus sans sécurité résoudre les problèmes de migrations des populations.

J'en viens au FAC, Fonds d'aide et de coopération. Le financement des projets de développement est également touché par la rigueur budgétaire, mais bénéficie d'une évolution nettement plus favorable que l'ajustement structurel.

Mme Henriette Martinez a parlé fort opportunément de l'évolution du FAC. Ce chapitre regroupe à la fois les crédits mis en œuvre directement par mon ministère sur décision du comité directeur du FAC, les crédits mis en œuvre par la Caisse française de développement sous forme de « dons-projets » aux pays les moins avancés, ainsi que les crédits mis en œuvre, pour des opérations exceptionnelles, par le Premier ministre.

Je reviendrai tout à l'heure sur les questions précises concernant le rôle des femmes, que vous avez évoqué, madame le député.

Dans un contexte budgétaire très serré, les crédits du FAC diminuent. Toutefois, leur diminution est près de deux fois moindre que celle de l'aide à l'ajustement structurel, et, dès que la situation budgétaire générale le permettra, j'entends bien utiliser les « économies » réalisées sur l'ajustement structurel pour financer davantage de projets de développement.

S'agissant des projets mis en œuvre directement par mon ministère, sur décision du comité directeur du FAC, la baisse s'établit à près de 15 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1996. En réalité, la dotation du FAC pour 1996 a d'ores et déjà été amputée de 20 % par la régulation budgétaire – les « gels » de crédits. Ce qui fait que, pour 1997, les moyens mis en œuvre augmentent de près de 9 % par rapport aux moyens disponibles en 1996.

Pour les projets mis en œuvre par la Caisse française de développement, la baisse s'établit à 15 %, ce qui correspond à l'ajustement au rythme de consommation constaté ces dernières années.

Quelques remarques générales sur ces évolutions. Présenter un budget en diminution de 7,8 %, après une baisse, l'année dernière, de 5,4 %, n'est pas un exercice aisé. Mais, je le répète, l'une des raisons de la diminution est l'assainissement financier et budgétaire des pays qui sont nos partenaires. Et, disons-le clairement, nous avons atteint un étiage minimal.

Mais je rappelle aussi que si le budget de la coopération diminue autant cette année, c'est essentiellement à cause de la baisse des effectifs de coopérants techniques. C'est également une preuve indiscutable du succès de notre politique de coopération.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le ministre délégué à la coopération. Sur le terrain, ont été formés, à l'initiative ou sous l'autorité des coopérants, des cadres locaux de bonne qualité. Et nous arrivons ainsi à la troisième phase de la coopération : disposer d'un encadrement de bon niveau. Rééditer à l'identique, année après année, et sur tous les postes, ce qui a été fait l'année précédente ne correspond pas à l'esprit de la coopération, qui est d'amener les populations vers plus d'autodéveloppement.

Très brièvement, maintenant, quels sont les principaux axes de mon action ?

Tout d'abord, j'entends poursuivre dans la voie de la cohérence, de la transparence et de la lisibilité de notre dispositif. Nous avons mis en place le CIAD, le comité interministériel, sous la présidence du Premier ministre, et des réunions ont déjà eu lieu. C'est dire qu'une des grandes réformes que mène la France aujourd'hui, celle de l'action extérieure, trouve déjà sa traduction dans ce budget. Nous n'avons pas attendu. Autour du Premier ministre se réunissent régulièrement les ministres concernés, les principaux directeurs, dont celui de la Caisse française de développement. Ce n'était pas une œuvre facile, elle est néanmoins réalisée. On retrouve la même cohérence à l'échelon de nos missions diplomatiques et de coopération à l'étranger qu'à Paris.

En outre, un comité d'évaluation de l'aide, présidé par M. Jean-René Bernard, inspecteur général des finances, a été mis en place.

Ces différentes mesures permettent, comme l'a relevé M. Nesme, d'effectuer, en fonction d'intérêts et de considérations souvent complémentaires, mais parfois divergents, les arbitrages politiques souhaitables quant à l'affectation par pays ou par ensemble régional de notre effort d'aide publique au développement. Après intervention du CIAD, il ne pourra plus y avoir d'incohérence. On n'aura plus à se demander pourquoi tel pays reçoit plus que tel autre. Nous disposerons dans les mois qui viennent d'un tableau de bord pour jouer notre rôle au mieux.

Je ne peux donc que me féliciter de constater que vous êtes nombreux à demander un grand débat parlementaire, qui pourra précisément s'appuyer sur ce rapport.

Nous poursuivrons également la politique d'assainissement et de rigueur entamée avec la dévaluation du franc CFA. Nous avons été un certain nombre, à l'époque – en février 1994 – à exprimer quelques craintes quant aux effets de la dévaluation. M. Lefort en était, je lui en donne acte. Cela n'aura pas été vain puisque des mesures compensatoires ont été immédiatement prises, parmi lesquelles la création du fonds spécial de développement qui a été pérennisé, depuis quatorze ou quinze mois, par la mise en place du fonds social de développement, particulièrement apte à traiter des projets de proximité créateurs d'emplois, ce qui répond aux préoccupations des populations.

La dévaluation est donc, grâce à ces mesures d'accompagnement, un véritable succès. Et je m'élève contre l'image véhiculée par certains médias, trop nombreux à mon goût, d'une Afrique en perdition, d'une Afrique affublée, avec une commisération navrante, de l'adjectif pauvre : « cette pauvre Afrique » ! Aujourd'hui, le taux de croissance de divers pays de la zone franc atteint 5 % ou 6 %. L'épargne y a fortement repris, passant de 7 % du produit national brut en 1993 à 22 % en 1996, ce qui prouve bien que le pouvoir d'achat a augmenté.

Il est donc clair que nous devons conforter cette évolution. Si nous ne voulons pas perdre une position privilégiée sur ce continent – dont il est beaucoup question en ce moment – nous devons suivre la voie de la rigueur. Nous devons aussi garder notre position d'intermédiaire entre les institutions de Bretton Woods et ces pays. La France a un rôle particulier à jouer. Je ne peux que reprendre les termes du rapport de M. Nesme : il faut « compléter ceci par la création d'un environnement stable et propice à l'activité économique ».

Les institutions de Bretton Woods sont ce qu'elles sont. Nous y participons, mais entre elles et ces pays, nous ne restons pas inactifs : nous faisons comprendre aux uns la nécessité d'une gestion rigoureuse, clé de toute gestion, privée, familiale ou publique et, dans le même temps, nous nous efforçons d'expliquer aux autres la réalité du terrain africain. Nous consacrons beaucoup de temps à ce rôle d'interface.

Comme vos rapporteurs l'ont souligné à juste titre, nous devons faire un très gros effort de pédagogie. Il nous faut rassurer nos partenaires quant aux conséquences, pour la zone franc, de la réalisation de l'UEM. La France n'a aucunement l'intention de saisir l'occasion du passage à la monnaie unique pour modifier ses liens de coopération monétaire avec la zone franc. Certes, un des orateurs l'a dit, on entend ici ou là, y compris de la part d'autorités élevées dans ces pays, ministres de finances par exemple, l'expression d'une certaine crainte sur le passage du franc à l'euro. Les pays africains demandent avec qui ils seront alors en rapport.

M. Jean-Claude Lefort. Avec le mark !

M. le ministre délégué à la coopération. La réponse est simple, monsieur Lefort, et j'espère qu'elle sera répercutée hors de cette enceinte : il ne se passera rien ! Les relations entre ces pays et la France, de ce point de vue, ne varieront pas. Ces liens ne relèvent en aucun cas – relisez tous les traités en vigueur – de la politique monétaire de l'Union européenne, mais d'accords bilatéraux. La France maintiendra donc à l'identique l'ensemble des garanties qu'elle accorde aux pays de la zone franc. Que ce soit clair ! Et si c'était encore insuffisant pour certains, j'ajoute que, début décembre, à l'occasion du sommet franco-africain, cela sera répété avec toute la vigueur nécessaire pour être entendu.

Enfin, dans un contexte budgétaire toujours rigoureux, nous essayons de lancer de nouvelles formes de coopération. Il faut renforcer la trame de ce continent, en privilégiant au départ le développement de proximité.

Nous luttons contre « les éléphants blancs » monsieur de Froment. Celui que vous avez dénoncé n'était d'ailleurs pas l'œuvre de la coopération d'Etat mais de la coopération décentralisée. Et ce devait être une exception, du moins je l'espère.

Indiscutablement, le développement local, l'investissement de proximité, l'appui à des projets définis par la population, notamment dans le secteur rural, sont autant de mesures qui incitent les populations à demeurer sur place. On déplore trop souvent, en effet, des mouvements migratoires incontrôlés faisant arriver chez nous des populations dans des conditions regrettables.

C'est au nom de l'humanisme, dont personne n'a le monopole, que nous voulons offrir aux populations davantage de possibilités sur place et davantage de valeur ajoutée.

Cela passe par le désenclavement, qui permet la mise sur le marché des produits fabriqués ou cultivés dans ces pays, par l'amélioration des communications, le renforcement des réseaux secondaires, l'amélioration des conditions de santé, réseaux de dispensaires d'hôpitaux et la création de centres d'éducation.

Il est clair, par conséquent, que la coopération telle que nous la conduisons avec ces pays est une œuvre d'aménagement du territoire.

Il ne s'agit pas de chiffres globaux pays par pays. Nous affinons les dépenses, pour situer géographiquement l'ensemble de ces investissements. Si nous pouvons diminuer l'incitation au départ qu'est la pauvreté, tant mieux, nous aurons fait notre œuvre.

Nous favorisons aussi les mesures d'intégration régionale et nous souhaitons mettre en œuvre un développement partagé. Les relations régionales sont très importantes. Elles suscitent des synergies des forces économiques et financières, elles mettent en valeur des potentialités. Bref, la coopération régionale est une chance pour l'Afrique, comme elle l'a été pour l'Europe, et j'apprécie les propos de M. Fuchs à ce sujet, et comme elle le devient pour l'Asie et l'Amérique latine.

Sur la carte du monde, on voit, à l'ouest, une organisation régionale très forte entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, à l'Est, des relations de plus en plus étroites entre les pays d'Extrême-Orient – Singapour, la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, le Japon bien entendu, Taïwan – et, au milieu, l'Europe et l'Afrique. Bien sûr, il y a des relations étroites entre l'Europe et l'Afrique, mais il n'y a pas de raison qu'elles ne soient pas aussi étroites que celles qui existent à l'Ouest et en Extrême-Orient.

La coopération décentralisée joue un rôle essentiel et je suis sensible aux remarques formulées par M. de Froment et par M. Guillaume sur la nécessité de bien encadrer sur place les petits projets de proximité et d'éviter les « tentations paradiplomatiques ». C'est un sujet important. Les CLAD, les comités locaux d'aide au développement, sont là pour coordonner les interventions et rendre cohérentes toutes ces bonnes volontés qui s'expriment quelquefois, c'est vrai, dans un certain désordre.

Etat de droit, dans toutes ses dimensions, est un facteur essentiel de développement et de progrès : droit public mais aussi droit privé, droit des affaires, droit commercial, droit fiscal, droit douanier.

Aujourd'hui, les investisseurs ne nous demandent guère de taux bonifiés, de subventions, d'appui, d'aide, d'assistance. Ils demandent la sécurité juridique et judiciaire. Dix-huit magistrats français sont déjà délégués sur le terrain. Par rapport à 1992, nous avons doublé le nombre et le volume des projets d'appui à l'Etat de droit. Cela renforcera la sécurité des investissements, facteur de progrès.

La confiance se gagne par la stabilité, la clarté des règles, la transparence de l'administration. Elle se consolide par le fonctionnement régulier du système judiciaire, le respect des engagements, l'indépendance de la justice, le paiement à échéance due des dettes publiques et privées, et elle se confirme avec les perspectives de profit qui sont le ressort de l'investissement privé. A tout cela, le ministère de la coopération travaille activement.

La coopération et le développement sont une préoccupation essentielle du Président de la République. Il l'a prouvé dès le début de son septennat puisque la France présidait jusqu'au 30 juin dernier l'Union européenne. Lors de la réunion des chefs d'Etat, à Cannes, il a demandé et obtenu que le FED, le Fonds européen de développement, soit au moins reconduit à son montant. Je ne citerai pas les pays qui combattaient cette position !

M. Jean-Claude Lefort. Faites-le !

M. le ministre délégué à la coopération. Quelques jours plus tard, lors du sommet du G 7 à Halifax, il a tenu exactement le même langage en prévenant ses collègues que, l'année d'après, c'était à la France de recevoir, et donc d'inviter.

Ce fut, il y a quelques mois, le sommet de Lyon, et la France a donc invité qui elle a voulu, en toute indépendance : le secrétaire général des Nations unies, le secrétaire général de l'OUA, M. Camdessus pour le FMI, et M. Wolfensohn pour la Banque mondiale.

Ce sommet a été déterminant parce que la France a proposé toute une série de dispositifs pour le désendettement des pays en développement. Quelle que soit votre position dans cet hémicycle, je crois que vous pouvez tous être fiers d'être les élus d'un pays qui est à la tête des pays industrialisés dans la lutte contre l'endettement. Nous avons une position particulière, très souvent enviée. On connaît l'exclusion nationale. Il existe également l'exclusion internationale, ce qui est « moralement inacceptable et politiquement dangereux », et la France fait en sorte d'être le moteur de l'Histoire en ce domaine.

Mme Henriette Martinez. Bravo !

M. le ministre délégué à la coopération. Madame Taubira-Delannon, vous avez évoqué la coopération régionale en des termes de très grande qualité, et je vous en remercie.

Il y a quelques jours à peine, avec mon collègue du Gouvernement, M. Jean-Jacques de Peretti, j'étais à Basse-Terre, préfecture de la Guadeloupe, puisque le préfet de la Guadeloupe est le coordinateur de cette politique, pour participer à une réunion regroupant les préfets des départements français de la Caraïbe, les élus de cette zone, notamment les présidents de conseils généraux et régionaux, les ambassadeurs de France des pays d'Amérique latine et de la Caraïbe – j'ai constaté qu'ils ne se connaissaient pas –, les forces vives de ces pays, les chefs d'entreprise en particulier, les chambres consulaires. A ma surprise, cette réunion était la première du genre dans cette zone. Elle a permis aux gens de se connaître de manière que la coopération régionale puisse trouver sa pleine efficacité.

Effectivement les entreprises des départements peuvent très bien soumettre aux appels d'offres liés à notre action de coopération dans ces pays, et nous pouvons très bien accueillir dans les excellentes universités de ces régions les étudiants de la zone. On peut également parler du réseau hospitalier. Toute une série d'opérations pourraient être réalisées sur place. Ce serait sans doute plus efficace et moins coûteux.

Une réunion similaire a eu lieu à Tahiti en mars 1996, et il y en aura d'autres à l'avenir, non pas pour le plaisir de se réunir, mais pour lancer le débat entre les principaux acteurs de la région. Au bout de six mois, les préfets doivent rendre compte et, un an après, renouveler l'opération pour évaluer ce que cela a donné. J'ai été surpris, je le répète, que personne auparavant n'ait eu l'idée de réunir de façon aussi solennelle tous les acteurs de la coopération.

M. Guillaume a tenu des propos très intéressants. Dépassant les simples chiffres du budget, il a parlé du développement par rapport aux matières premières et cité le rapport de M. Yves Marchand, député de l'Hérault, rapport très apprécié dans les milieux économiques et chez les investisseurs parce qu'il pose les problèmes avec beaucoup de lucidité et parfois du courage.

Monsieur Lefort, je connais votre intérêt pour le développement, vous l'avez prouvé dans d'autres circonstances, mais, entre le slogan et le raisonnement, il y a tout de même une marge qu'il ne faut pas franchir.

Certes, l'écart relatif, arithmétique, entre le PIB des pays du G 7 et celui des pays les plus pauvres augmente, mais, contrairement à ce que vous affirmez, la situation

s'est améliorée. Depuis vingt ans, en Afrique, l'espérance de vie a augmenté, le taux de scolarisation également. Depuis deux ans, dans trente pays d'Afrique, représentant 65 % de la population, le PIB croît plus vite que la population, c'est dire que ces pays dégagent une richesse permettant une amélioration du revenu de la population et la situation évolue en ce sens depuis vingt ans.

Il ne faut donc pas être excessif, d'abord parce que tout ce qui est excessif n'a pas de valeur, ensuite parce que le sujet exige que l'on s'appuie non pas sur des impressions ou des slogans, mais sur des raisonnements.

M. Alain Danilet. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Vous mettez en cause les chiffres du PNUD ?

M. le ministre délégué à la coopération. Il ne faut pas le citer partiellement, probablement, mais je suis prêt à reprendre tous les chiffres lors du prochain débat qu'a souhaité M. Nesme. Je ne vous dirai pas, je l'ai déjà dit tout à l'heure, que l'humanisme est partagé !

M. Jean-Claude Lefort. Mais je vous en prie !

M. le ministre délégué à la coopération. Monsieur Fromet, M. de Charette a répondu à de nombreuses reprises aux parlementaires qui l'interrogeaient sur le Zaïre, notamment le mardi ou le mercredi après-midi dans cet hémicycle, et je vous renvoie donc à ses propos. Cela relève de la diplomatie française.

Cela dit, si des pays africains ou peut-être même européens ont des préventions aujourd'hui vis-à-vis de l'intervention de 1994, ils ont tort. L'opération Turquoise correspondait à un mandat de la communauté internationale. Il ne s'agissait pas du tout d'un acte unilatéral. Tous les rapport scabreux d'officines proches de certaines organisations qui ont pu circuler ici ou là sont faux. Ceux qui essaient d'utiliser cela pour expliquer une non-intervention française sont en décalage complet avec la nécessité du moment. Il s'agit d'une action humanitaire. La France a pris l'initiative et elle a été petit à petit entendue par ses collègues européens, espagnols, britanniques, allemands aujourd'hui. L'idée fait tache d'huile, tant mieux. La France souhaite être un pays parmi d'autres. Elle ne revendique aucune direction des opérations. Son objectif est strictement humanitaire.

M. Alain Danilet. Très bien !

M. le ministre délégué à la coopération. Monsieur Fuchs, avec toute votre connaissance du sujet, que j'apprécie depuis longtemps, vous avez parlé des problèmes humains posés par le développement dans les pays qui nous intéressent aujourd'hui et évoqué la politique de la ville.

Vous avez dénoncé l'excessive urbanisation d'une bande littorale de l'Afrique, avec tous ses « invités » inattendus. Il est vrai qu'on pouvait imaginer à une certaine époque, entre « experts » – les experts sont quelquefois dépassés par les événements –, que rapprocher les hommes permettrait de réaliser des économies d'échelle, et que ce serait plus avantageux économiquement, parce que les réseaux seraient plus courts. Mais il y a eu des « invités » inattendus, la violence, l'incompréhension, la drogue, la maladie, la diffusion des épidémies, phénomènes que la ville suscite, hélas ! beaucoup plus rapidement.

Dans les villes ou dans certains faubourgs, les populations rurales, productrices de biens agro-alimentaires, peuvent rencontrer les populations urbaines. Cela s'ap-

pelle un marché. C'est bien, mais cela justifie-t-il que la ville ait l'apanage du développement ? Je ne le crois pas. En tout cas, l'un des effets positifs de la dévaluation fut de renforcer le revenu agricole africain. Aujourd'hui, bien des produits vivriers ou autres, comme le coton, atteignent de tels cours que les populations restent en pays rural ou veulent y revenir.

Notre survie, avez-vous dit, dépend de la survie de l'Afrique. Je n'oublierai pas ces mots. Je ne reviens pas sur l'organisation nécessaire, j'en ai parlé tout à l'heure. En tout cas, je vous remercie pour votre intervention.

M. Dubernard et Mme Martinez ont parlé en experts l'un et l'autre des actions en faveur du développement social sera étudiée dans le détail et nous vous communiquerons les résultats ce que vous souhaitez.

Non, le ministère n'a pas du tout l'intention de renoncer à ses actions en faveur de la maîtrise de la fécondité et de la protection de la femme et des enfants, en dépit des difficultés budgétaires. Nous l'avons prouvé d'ailleurs. Nous avons des programmes spécifiques d'information et, plus largement, d'action contre la mortalité infantile et maternelle. Nous avons accru notre collaboration avec l'Unicef, non sans demander à cet organisme une meilleure organisation interne, une meilleure rigueur dans sa gestion. C'est en cours. Nous agissons sur la marginalisation des populations en milieu urbain.

Je vais citer un exemple tout à fait remarquable du rôle des femmes dans un autre domaine. A Haïti, des femmes alphabétisées ont aidé à mettre au point des ouvrages de vulgarisation, ce qui a permis une alphabétisation des femmes en milieu rural.

J'ai cité cet exemple parce que, si l'on rencontre parfois des « éléphants blancs », des gaspillages effrayants, on peut aussi faire beaucoup avec peu de moyens, et je vous remercie d'avoir souligné le rôle des femmes dans le développement.

Cela nous encourage à poursuivre le programme de lutte contre le sida et à continuer de donner notre appui aux services de santé de proximité. Nous avons également porté notre subvention au Centre international de l'enfance et de la famille à 8 millions de francs, et nous poursuivons la lutte pour la prévention de la mortalité maternelle, notamment à la naissance.

Dans quelques jours, nous réunirons le comité directeur du Fonds d'aide et de coopération, et nous examinerons en particulier le suivi de la conférence de Stockholm.

Tels sont les compléments d'information que je voulais apporter aux intervenants présents.

Qu'il me soit permis de dire en conclusion que le ministère de la coopération prend un tour nouveau parce que le monde s'ouvre, que les hommes évoluent, que la soif de paix est aujourd'hui au cœur de chacun, et qu'il n'y a pas de paix sans développement, qu'il n'y a pas d'espérance pour les générations qui montent sans la paix des âmes par le progrès local. C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement fier de vous présenter le budget du ministère de la coopération, qu'on pourrait appeler le ministère de la paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe République et Liberté.

La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre, je souhaiterais comprendre l'articulation entre la politique de coopération de la France et celle de l'Union européenne. Il existe plusieurs instruments, notamment la convention de Lomé, dont le titre XII permet la combinaison des fonds du FED et du FEDER, même si les procédures doivent être assouplies.

Je voudrais surtout comprendre comment fonctionnent les espaces de la réflexion et de l'action communes. Il est permis de penser que la France a une sensibilité particulière du fait de la diversité de ses expériences de décolonisation et de sa présence outre-mer.

La gestion des forêts tropicales est un souci, un objectif de l'Union européenne ; or la France est le seul pays de l'Union européenne à disposer d'une forêt tropicale, en l'occurrence la forêt amazonienne de Guyane.

Cette forêt, qui est une source d'activité et de recherche, est un enjeu majeur pour la question du développement durable.

Comment la France joue-t-elle de son influence pour que la politique de l'Union européenne d'entretien et de gestion durable des forêts tropicales puisse illustrer la liaison, la synthèse effectuée entre politique nationale et politique européenne ?

Ce qu'on appelle la coopération régionale, et qui peut précisément s'appliquer aux forêts, lesquelles ne respectent pas les frontières officielles, est souvent une coopération Sud-Sud qui est, au moins partiellement, génératrice d'équilibres nouveaux depuis l'éclatement dû à la guerre froide et la disparition des anciens équilibres qui émanaient de l'équilibre de la terreur.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération. Les méthodes de travail entre la France et l'Union européenne ne sont pas l'objet de simples effets de manche, ce sont des réalités.

J'ai rappelé tout à l'heure ce qui avait été fait lors du huitième FED, à Cannes. Le montant des crédits a été reconstitué à un niveau honorable puisque nous sommes parvenus à 13,3 milliards d'écus, ce qui n'était pas du tout évident au début de la discussion.

D'ailleurs, puisque vous parlez de l'avenir – quand on parle des arbres, on parle toujours de l'avenir –, je souligne que nous devons d'ores et déjà réfléchir à ce que sera le prochain FED, qui ne sera probablement pas comparable au huitième FED, ni sur le fond ni sur la forme. L'idée d'une réflexion à mi-parcours sur l'application du huitième FED est très importante, et nous pourrions inclure dans la discussion votre préoccupation concernant les ressources naturelles, en particulier la forêt.

C'est là une réflexion de tous les jours, qui exige que la France participe activement à l'élaboration des plans indicatifs nationaux et régionaux, exerce une présence permanente au comité du FED, et cela exige, à Bruxelles, la présence du ministère de la coopération à tous les comités du développement.

Ces actions ont eu des résultats mesurables. Ainsi, pour 100 francs français donnés au FED, qui couvre les soixante-dix pays ACP, 250 reviennent dans les pays du champ de compétence du ministère et 110 dans des entreprises françaises. La coopération française est donc productrice d'emplois.

En dépit de ce résultat positif, il importe d'améliorer l'articulation entre nos interventions réciproques. Nous avons donc fait de la complémentarité un thème fort de discussion, de manière à déboucher sur une coordination opérationnelle.

En Afrique, cette expérience a lieu notamment en Côte d'Ivoire et au Mozambique. Elle donne des résultats satisfaisants qui seront examinés à l'occasion de l'évaluation.

D'autres évaluations seront faites, notamment par le SGCI, pour mieux faire connaître et prendre en compte les positions françaises par les services de la coopération. Nous sommes partie prenante à tous les travaux de la commission sur l'avenir de la Convention de Lomé.

Je ne parlerai pas de la forêt tropicale dans les départements d'outre-mer car cela ne relève pas de ma compétence. Mais nous sommes en étroite relation avec les pays africains qui disposent de très grandes superficies de forêt tropicale. Notre préoccupation porte sur la manière dont celle-ci est exploitée. Je me suis exprimé il y a plusieurs mois devant les députés européens, qui m'ont interrogé à ce sujet. Certains avaient une conception très productiviste, d'autres une conception beaucoup plus conservatrice de la gestion de la forêt tropicale. Je vous ferai parvenir les réponses que je leur ai données, en espérant qu'elles pourront être transposées dans votre département.

M. le président. Nous en venons au groupe UDF.

La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Comme l'a souligné Michel Voisin, le rapporteur pour avis, la mise à disposition d'assistants militaires techniques constitue une réponse très forte pour les pays de l'Afrique francophone. Présents dans de nombreux pays, et quelquefois même dans des pays où leur présence pourrait paraître moins nécessaire, ces assistants militaires techniques sont en revanche absents ou moins présents dans certains pays importants du champ.

Pour quelle raison la présence militaire française n'est-elle pas plus équilibrée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, vous êtes un spécialiste des questions militaires et je vous remercie de poser cette question. L'inégalité de traitement entre les différents pays en ce qui concerne la présence de coopérants peut en effet sembler étrange.

Je donnerai quelques chiffres puis j'en tirerai quelques conclusions rapides.

Nous avons des assistants militaires techniques dans vingt pays. Quatre d'entre eux, le Tchad, le Cameroun, le Centrafrique et le Gabon, en ont plus de cinquante, tandis que le Cap-Vert en a un seul. Certains grands pays du champ et du champ élargi ne bénéficient effectivement d'aucune présence, ou simplement d'une présence très limitée. Ainsi, la coopération militaire avec le Zaïre a pris fin en 1991 à la suite d'une décision de l'Union européenne.

Quant aux grands pays lusophones, l'Angola et le Mozambique, ils ne bénéficient pas à ce jour d'une coopération militaire.

Nous voulons, et c'est notre intérêt, être dorénavant plus présents dans ces pays, parce qu'ils le demandent. Le président de la république du Mozambique était aujourd'hui même à Paris et il a eu des entretiens avec le Président de la République et avec moi-même. Sa principale demande a porté sur les problèmes de sécurité et sur l'instruction de fonctionnaires mozambicains ; nos coopérants militaires seront à même de l'aider dans cette tâche.

J'ai parlé tout à l'heure de l'Etat de droit. Cela englobe l'instruction des fonctionnaires chargés des enquêtes, la formation des gendarmes, l'instruction visant à maintenir un minimum d'Etat de droit dans certaines provinces de ces pays. Notre assistance militaire va dans ce sens.

Mais il y a des pays mieux placés que nous, nous sommes en pleine période de restructuration militaire et certains pays demandeurs n'ont pas encore exprimé leurs besoins. Nous agissons donc en fonction des demandes et des occasions.

Dans les pays anglophones de l'Afrique australe, nos actions sont beaucoup plus limitées et consistent essentiellement en accompagnement pour des marchés d'armement, comme au Malawi et au Zimbabwe.

Les inégalités entre pays sont donc réelles, mais elles traduisent des besoins des demandes différents.

En effet, tous ces pays ne sont pas dans la même situation. Certains souhaitent s'appuyer sur une organisation militaire afin d'assurer un minimum d'Etat de droit, d'autres ont choisi d'autres voies. Nous sommes à leur disposition et nous ne définissons pas des règles uniques applicables à tous.

M. le président. Nous passons au groupe socialiste. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Le conflit à l'Est du Zaïre nous conduit à faire deux constats.

D'abord, la communauté internationale aurait certainement dû agir depuis 1994 pour éloigner les miliciens hutus et les ex-militaires rwandais des camps de réfugiés. Car leur contrôle armé sur ces camps faisait peser la menace permanente d'une revanche, hypothéquait les chances de paix dans cette région et portait en germe le conflit d'aujourd'hui.

On constate en second lieu une impuissance absolue du tribunal pénal international, le TPI, créé à la fin de 1994 par l'ONU, à remplir sa véritable mission. Il devait juger les coupables du génocide de 1994 et, de ce fait, avoir un rôle de dissuasion à l'encontre d'éventuels autres « génocides ». Malheureusement, faute de moyens matériels, techniques et humains, aucune instruction n'a encore été menée à son terme par le TPI deux ans après sa création.

La France, à l'initiative de Robert Badinter, a, voici quelques années, soutenu résolument à l'ONU le projet de création d'une cour criminelle internationale permanente pour juger les crimes contre l'humanité.

Or nous avons appris il y a quelques semaines que le Gouvernement français – sous la pression du lobby militaire, affirme le journal *Le Monde* – aurait fait volte-face et emboîterait aujourd'hui le pas à des pays qui, comme l'Iran, la Libye, la Birmanie ou l'Irak veulent saboter ce projet. C'est très inquiétant.

Ma question est simple : comment justifier cette attitude incompréhensible de la France qui a jeté la consternation chez nos partenaires européens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, je souligne d'abord que, d'un article de journal, vous avez déduit la position de la France. Je vous demande plus de prudence et de retenue. Soyez moins crédule à l'égard de l'écrit.

M. Michel Fromet. J'ai employé le conditionnel !

M. le ministre délégué à la coopération. La résolution 995 du Conseil de sécurité a créé, en 1994, le tribunal pénal pour le Rwanda, qui a été chargé de juger les

personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda ainsi que les citoyens du Rwanda présumés responsables de tels actes sur les territoires voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

Il est exact que ce tribunal a connu, dès le début de son travail, des difficultés. Il a dû ajourner ses débats lors du premier procès qui était prévu. La France agit pour qu'il puisse disposer de moyens matériels et humains qui lui permettront d'agir sans tarder.

J'insiste sur le fait que l'Assemblée générale des Nations-unies a porté le budget du tribunal pénal pour le Rwanda à 40,16 millions de dollars pour 1996 et que la charge de la France, qui s'élève à près de 4 millions de francs, a été entièrement réglée. Notre pays est donc à jour de sa cotisation. C'est une réponse à l'adresse de ceux qui insinuent que nous abandonnerions cette perspective.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre, vous n'avez que partiellement répondu à ma question. Je vous ai également demandé quelle était l'attitude de la France à l'ONU à l'égard du projet de création d'une cour criminelle internationale permanente.

M. le ministre délégué à la coopération. Le ministre de la coopération se préoccupant principalement du développement, je vous suggère d'interroger à ce sujet le chef de la diplomatie française, M. de Charette, qui ne manquera pas de vous répondre.

M. Jean-Claude Lefort. C'est ce qui s'appelle botter en touche !

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet, pour une seconde question.

M. Michel Fromet. Je ne manquerai pas, monsieur le ministre, d'interroger le ministre des affaires étrangères, comme vous me l'avez suggéré.

J'étais récemment au Mali dans le cadre d'une mission parlementaire dont le but était d'appréhender les phénomènes d'immigration.

Vous nous y avez d'ailleurs succédé, quelques jours plus tard. Vous avez pu constater comme nous que les populations du sud du Sahel, aux confins du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, fournissaient de gros contingents d'immigrés clandestins dont la plupart parviennent en France.

La tradition initiatique du voyage chez les jeunes – Maliens notamment – est loin d'être la cause principale de cette pression migratoire. Ces populations assurent à peine leur autosuffisance alimentaire pour des raisons climatiques que je ne rappellerai pas. Tout leur fait défaut : hydraulique agricole, matériel de culture adapté, techniques de transformation des produits agricoles, infrastructures routières, électricité.

Sans une aide significative à la réalisation de micro-projets agricoles et hydrauliques fixant les populations sur place et assurant leurs besoins alimentaires, la tentation d'émigrer sera toujours aussi forte. Or les crédits destinés aux projets économiques régressent de 15 % et ceux de la Caisse française de développement de 14,8 %. Il y a là une contradiction. Monsieur le ministre, le Gouvernement souhaite réduire la pression migratoire, ce qui est souhaitable, mais alors comment pouvez-vous accepter une réduction des crédits qui permettraient justement d'atteindre cet objectif ?

M. Alain Danilet. Il suffit de les utiliser de façon plus rationnelle !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, vous évoquez la masse globale du budget. Je vous ai tout à l'heure indiqué, chapitre par chapitre, quel poste connaissait une diminution de crédits.

Je voudrais compléter mon propos « quantitatif » par un propos « qualitatif ». Il ne suffit pas de citer un chiffre global, encore faut-il savoir à quoi ce chiffre correspond et à quoi les sommes en question seront affectées. Le mot « transparence » mis en avant par M. le Premier ministre devrait éviter à tout un chacun d'imaginer qu'il y a des évaporations dans mon budget. Les sommes qu'il est possible d'économiser sur certains chapitres sur lesquels je préfère ne pas revenir pour éviter toute polémique – c'est un mauvais souvenir pour le ministère de la coopération – sont aujourd'hui intégralement affectées au développement, au franc près.

Ensuite, ce que vous dites sur le Mali peut être généralisé, je pense aux Comores par exemple. Mais ce ne sont pas les événements de Saint-Bernard qui m'ont poussé à aller dans la région de Kayes au Mali. Ce voyage était prévu depuis longtemps. Cela faisait plusieurs mois que je comptais mettre en œuvre cette politique non pas d'incitation au retour mais d'incitation au « non-départ ». Il est regrettable d'ailleurs que cela n'ait pas été fait plus tôt – une telle politique aurait pu être pratiquée depuis presque une décennie et demie – mais, enfin, mieux vaut tard que jamais ! En votant contre ce budget, n'oubliez pas que vous voterez contre la possibilité pour des populations d'être plus heureuses chez elles.

M. Alain Danilet. Très juste !

M. le ministre délégué à la coopération. Je rends hommage à la mission à laquelle M. de Froment, M. Deniau ainsi que d'autres parlementaires ont participé à différents titres. Nous avons pu travailler avec les élus locaux ou les responsables locaux de ces régions qui connaissent parfaitement les populations, leurs besoins, qui savent pour quelles raisons les hommes partent, donc aussi ce qui pourrait faire qu'ils ne partent pas. Nous travaillons avec les ONG les plus enracinées, les plus sérieuses, les plus expertes dans l'approche du problème. Suite à ce déplacement dans la région de Kayes, une table ronde des bailleurs de fonds se tiendra dans quelques semaines pour que toutes les parties prenantes puissent confronter leurs possibilités, leurs objectifs. Le ministère de la coopération, vous vous en doutez, y tiendra une place importante, mais il ne sera pas le seul.

La France souhaite traiter ce problème des migrations de la façon la plus positive qui soit. Il se posera à tous les gouvernements, quels qu'ils soient, et tous les gouvernements africains y sont aujourd'hui confrontés car les questions migratoires se posent dans un sens non pas simplement Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud, entre l'Angola, le Mozambique et le Mali, entre le Sénégal et les pays voisins, entre le Zaïre et l'Afrique du Sud. Bref, les risques d'explosion de ce continent sont énormes en raison de ces populations transférées à la recherche de je ne sais quel Eldorado qu'elles ne trouveront pas. La gravité de leur déception sera aussi forte que la violence de leur réaction. C'est pourquoi la politique du ministère de la coopération consiste à les inciter à rester chez elles. Il ne s'agit surtout pas de mettre en application le slogan trop facile « chacun chez soi », car bien entendu nous encourageons les échanges ; mais nous souhaitons dire à ces populations qu'à force de ne pas trouver ce qu'elles cherchent ailleurs, elles méprisent leur propre avenir. Nous voulons, au contraire, être le ministère de l'espé-

rance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

II. – Coopération

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères et coopération – II. Coopération ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 23 106 050 francs ;

« Titre IV : moins 346 743 464 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 47 660 000 francs ;

« Crédits de paiement : 23 830 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 378 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 441 800 000 francs. »

Je mets aux voix les crédits du titre III.

(*Les crédits du titre III sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits du titre IV est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. Dominati a présenté un amendement, n° 178, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement et les autorisations de programme de 100 000 000 francs. »

La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Le parlementaire candide et naïf que je suis en la matière – je ne suis pas un spécialiste des questions de coopération – déposé cet amendement modeste et extrêmement symbolique concernant la politique d'aide au développement. Ma proposition icono-

classe vise à réduire les crédits du fonds d'aide et de coopération de 100 millions. Au regard de la somme consacrée à l'aide au développement, à savoir 36 milliards, reconnaissez que c'est extrêmement modeste. C'est également modeste, monsieur le ministre, compte tenu de l'évolution de ce fonds par rapport aux crédits effectivement dépensés dans l'année 1996 après régulation budgétaire, puisque les crédits inscrits sont en augmentation de 9 %. C'est donc un amendement modeste quant à la somme, car je suis persuadé que ces crédits connaîtront une autre évolution au cours de l'année en raison des contraintes de l'assainissement financier.

Je suis conscient des efforts que vous réalisez pour parvenir cet assainissement financier et de la rigueur qui est imposée à tous les ministères. Je me félicite de voir les ministres présenter des budgets en réduction : c'est effectivement nécessaire si nous voulons être cohérents avec notre politique. Mais mon amendement n'a pas pour unique objet de réduire des crédits. Il est modeste et symbolique car, n'étant pas un spécialiste, je me pose les mêmes questions que de nombreux Français sur les effets, les objectifs, le bien-fondé de la politique d'aide au développement, notamment quand elle passe par une politique de soutien à des Etats grâce à des subventions délivrées par un fonds d'aide comme celui dont je propose de réduire les crédits. En effet, l'histoire des pays sous-développés montre qu'il n'y a pas forcément de lien, loin de là, entre leur développement économique et l'aide que leur apporte les Etats qui les soutiennent. On se demande d'ailleurs souvent où vont les fonds et à qui ils sont vraiment destinés. Sont-ils destinés en réalité à des marchés plus ou moins captifs, à des entreprises que l'on subventionne ainsi sur les marchés de l'exportation ? Sont-ils destinés à des Etats et à des régimes plutôt qu'à des peuples ? Sont-ils réellement utilisés à des fins de développement dans les pays en question ? Autant de questions que beaucoup de nos concitoyens se posent quand ils connaissent le montant de l'aide au développement.

Pour ma part – je le dis très clairement – je doute des effets bénéfiques de ces crédits qui atteignent, en France, – je le rappelle – un montant de 36 milliards. A titre indicatif, je vous rappelle aussi que le budget de la justice est de 22 milliards et celui de la police de 28 milliards. Vous le voyez, ce ne sont pas de petites sommes ! Monsieur le ministre, il s'agit là d'un amendement d'appel, d'interrogation.

Je suis parfaitement conscient que vous avez l'ambition de définir un nouveau partenariat avec les pays africains et j'espère qu'il présentera un caractère moins comptable, qu'il reposera moins sur des relations financières soulevant les interrogations que je viens de rappeler que sur des rapports humains. Car je suis, moi aussi, un humaniste et je pense que la coopération passe beaucoup plus par l'homme, la présence humaine, que par l'argent dont on mesure parfois les effets pervers.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard de Froment, rapporteur général. La commission des finances a rejeté cet amendement.

M. Dominati nous a dit ne pas être un spécialiste de la coopération et de l'Afrique. S'il a suivi nos débats de cet après-midi, il doit maintenant être éclairé et il a dû se rendre compte que les crédits inscrits à ce budget sont tous utiles à la poursuite de notre politique de coopération.

Le ministère de la coopération, comme l'ensemble des ministères, subit une érosion de ses crédits. Il paye le tribut « normal » aux efforts de rigueur imposés par la situa-

tion budgétaire et économique du pays. Il n'y a pas lieu de le taxer plus que d'autres, d'autant que ses crédits sont extrêmement utiles au développement de zones très vastes du monde, en particulier du continent africain.

Si notre assemblée votait l'amendement de M. Dominati, les réactions, en Afrique notamment, seraient extrêmement négatives. M. le ministre répondra mieux que moi sur l'utilisation des crédits ; mais tous ceux qui voyagent en Afrique, qui s'intéressent à la coopération, se rendent compte de l'immensité des progrès accomplis dans l'utilisation de ces fonds. On ne peut vouloir tout à la fois mettre fin à l'immigration clandestine et réduire les crédits de la coopération. Même l'homme de la rue, non spécialiste, s'en rend compte.

En toutes choses il faut savoir raison garder. Je sais que M. Dominati est un homme raisonnable ; il retirera certainement de lui-même son amendement. Dans le cas contraire, je conseillerais vivement à l'Assemblée de le repousser.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la coopération. Dans sa sagesse, votre commission des finances souhaite le retrait de cet amendement déposé à titre personnel. Quelques mots cependant à l'adresse de son auteur.

Monsieur Dominati, le député-maire d'Agen, qui appartient à votre groupe, est présent parmi nous. Chaque année, depuis longtemps, il organise dans sa ville un forum des associations. Si votre amendement devait passer, je vous encouragerais à venir avec moi l'année prochaine au forum d'Agen ; vous comprendriez alors votre erreur, monsieur Dominati, et l'erreur qu'aurait commise l'Assemblée en l'adoptant.

Lorsqu'on veut faire dans la rigueur, il faut l'appliquer à tout. Je vous invite donc à déposer un amendement sur le déficit du Crédit lyonnais, par exemple.

M. Laurent Dominati. C'est ce que je ferai samedi, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la coopération. Je vous encourage alors à noter que ce déficit pouvait être considéré comme un appui à un régime !

Tous les pays qui ont choisi la voie dont vous parlez, monsieur Dominati – je ne les citerai pas pour éviter des complications diplomatiques ou médiatiques –, sont indiscutablement en train de perdre leur influence. Il faut que des nations, et la France en tête, soient là pour pousser ces pays vers le développement au lieu d'encourager le sous-développement chronique, soient là pour jouer un rôle moteur auprès de ces pays afin qu'eux-mêmes deviennent autant de moteurs du développement. Et ce rôle moteur, c'est vous, la représentation nationale, qui nous autorisez à le jouer.

Enfin, monsieur le député, une remarque toute simple et personnelle – puisque c'est à titre personnel que vous avez déposé cet amendement : je veux vous dire à quel point vous êtes en décalage, en décalage profond avec l'opinion publique. Comme vous probablement, je rencontre des élus locaux des milieux les plus ruraux, des villages les plus pauvres qui soient. Dans ces communes, on ne fait pas de chemins goudronnés, il n'y a pas de salle des fêtes ; on ne décore pas les écoles, et l'eau est chiche quelquefois dans les fermes écartées. Et pourtant, dans ces conseils municipaux, on ne manque jamais de me demander ce que l'on peut faire pour d'autres. La générosité est enracinée dans le peuple français ! Et M. Fuchs, membre du comité directeur du FAC, qui connaît bien la coopé-

ration décentralisée, le sait mieux que quiconque. Il y a des trésors de générosité et d'ingéniosité en France. La coopération décentralisée, que nous appuyons par notre budget, est l'exemple même de la volonté de ce pays d'aider ceux qui n'ont pas eu la chance jusqu'à présent d'avoir notre niveau de développement.

Enfin, si la France, malgré ses 60 millions d'habitants, ce qui est relativement peu par rapport à d'autres pays, malgré son produit national brut, qui n'est pas parmi les meilleurs, joue un rôle mondial majeur aujourd'hui, si elle est écoutée dans le monde, si tant de peuples attendent sa parole et reconnaissent sa sagesse, c'est parce qu'elle possède aujourd'hui trois éléments déterminants : une défense indépendante, un statut de membre du conseil de sécurité des Nations unies, ce qui lui donne vocation à traiter tous les problèmes planétaires, et une politique de coopération. Ces trois héritages, monsieur le député, nous viennent du général de Gaulle et c'est mon honneur de les défendre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Je me dois de répondre à M. le ministre selon lequel je commettrais une erreur et je serais en décalage par rapport à l'opinion publique. Si je fais une erreur, alors le Gouvernement en a aussi commis une cette année, car il a réduit beaucoup plus sévèrement que moi les crédits en question. Il faut donc, là aussi, savoir raison garder et ne pas être en décalage avec ce qui est fait par ailleurs. Il faut faire preuve de modération et ne pas se laisser aller à des propos excessifs.

Monsieur le ministre, je ne me sens pas en décalage par rapport à l'opinion publique, laquelle me demande justement où va l'argent de la coopération et s'il est bien utile. C'est la question qui est posée au-delà des grands mots et au-delà du mythe – je dis bien du mythe – ressassé, année après année, de la politique d'aide au développement.

Quant au message universel de la France, j'en suis, moi aussi, fier. Mais il est en Afrique comme partout dans le monde et il repose non pas sur les milliards attribués à tel ou tel, mais sur les principes de notre République sur le fronton de laquelle est inscrit le mot « liberté ».

Vous n'avez pas répondu à certaines de mes questions, et vous ne pouvez pas dire que l'argent va toujours au développement, qu'il est toujours utile et qu'il va toujours à des régimes qui ont défendu la liberté et la fraternité. Le message de la France universelle est valable sur tous les continents. Il ne repose pas forcément sur des milliards que l'on ne retrouve pas toujours en Afrique. C'est pour vous alerter, monsieur le ministre, que je maintiens mon amendement car je ne suis pas du tout isolé dans l'opinion publique. Il faut absolument que le Gouvernement réponde aux questions de fond que j'ai posées beaucoup plus profondément que vous venez de le faire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération. Je ne veux pas prolonger le débat, monsieur Dominati. Je vous renvoie à tout ce qui a été dit à la tribune,...

M. Laurent Dominati. Je vous ai entendu !

M. le ministre délégué à la coopération. ... pas simplement par moi mais aussi par les rapporteurs et par les intervenants.

Je citerai un seul domaine de la coopération, qui n'est peut-être pas parmi les plus coûteux, c'est l'Etat de droit. Vous me demandez où va l'argent, eh bien je vous réponds : il va à l'Etat de droit. Car si depuis quelques années des élections peuvent avoir lieu, s'il y a plusieurs partis, si le pluralisme existe, si plusieurs candidats sont proposés aux populations africaines, c'est grâce à l'aide de la France.

Les peuples africains espèrent un Etat de droit. Ne leur enlevez pas cette espérance. C'est important. S'ils apprennent, et ils le sauront, que, sur les bancs de cette assemblée, il y a une possibilité d'empêcher, ou de diminuer, les moyens utiles à cette fin, croyez-moi, ce sera un espoir brisé.

Permettez-moi d'ajouter que si je place ma mission sous le signe de l'efficacité, de la simplicité et de la transparence, c'est pour que vous puissiez à tout moment me poser des questions écrites – je vous y engage, et je verrai bien si vous le faites –, questions auxquelles je répondrai en justifiant du moindre franc dépensé en faveur du développement.

Je reconnais qu'il y a un lourd passé en ce domaine, y compris naguère, mais cela, c'est un débat politique où certains voudraient trouver matière à polémique. Je ne l'engagerai pas.

Je vous le répète, monsieur le député, je vous incite, si vous avez le moindre soupçon, à poser toutes les questions que vous souhaitez sur le moindre franc dépensé.

Moyennant cette garantie, j'espère que vous allez pouvoir retirer votre amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. M. Dominati a parlé d'un amendement « symbolique », visant à réduire encore les crédits du ministère. Mais au-delà du symbole, il nous donne à voir que beaucoup sont tentés de se désengager encore plus du continent africain et, de fait, d'affaiblir le rayonnement international de la France, notamment en Afrique.

La situation économique, la nécessité de la rigueur, invoquées par le ministre pour expliquer la baisse de ses crédits, ont déjà fait suffisamment de dégâts puisque ce budget a baissé de 7,8 %. Pour la politique de coopération, aller au-delà serait extrêmement dommageable, pour ne pas dire suicidaire.

Cet amendement conduit à une sorte de repli sur l'hexagone, à une sorte d'égoïsme,...

M. Laurent Dominati. Mais non, ce n'est pas de l'égoïsme !

M. Michel Fromet. ... au moment où il faut faire preuve, au contraire, de plus de solidarité à l'égard de ceux qui sont dans des pays en voie de développement.

De plus, l'amendement est complètement pervers parce que se désengager un peu plus, c'est courir le risque, je l'ai dit, d'accentuer la pression migratoire, et cela nous coûtera, demain, deux fois plus cher que les propositions de réduction de dépenses qui sont faites aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste s'opposera à cet amendement qui est véritablement très mauvais.

M. le ministre délégué à la coopération. Vous allez donc voter aussi le budget ?...

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Je suis contre cet amendement. Les crédits du ministère régressent déjà de 7 %. Il ne sont pas, à mes yeux, à la hauteur des enjeux du monde

contemporain. Ils témoignent d'une grave sous-estimation des risques d'explosions diverses que court notre planète. Par conséquent, je ne puis m'y associer, car, s'il était adopté, il ferait reculer encore plus ce budget.

Néanmoins, il faut prendre en compte la question sous-jacente.

M. Michel Voisin. Quel consensus !

M. Jean-Claude Lefort. Tout à l'heure, M. le ministre a trouvé mes propos caricaturaux. Il sait pourtant que je suis un homme loyal et qui s'appuie constamment sur les faits. Quand je disais que, sur cent francs d'aide publique au développement, dix francs seulement allaient aux populations, qu'il y a vingt soldats pour un médecin, ...

M. Michel Voisin. Quelle est la proportion en France ?

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'avez pas de bonnes lectures, c'est tout !

Quand je disais aussi que 75 % du commerce des armes concernent les pays les plus pauvres, je ne faisais que citer le rapport du PNUD, monsieur le ministre.

Alors, si notre collègue pose ces questions, il faudrait y apporter une réponse plus évidente, plus convaincante que celle qui a été donnée jusqu'à présent.

Quand cent francs partent de France, combien de centimes arrivent aux populations ? Pensant que notre collègue n'est pas contre l'aide au développement,...

M. Laurent Dominati. Non, en effet, je voterai le budget !

M. Jean-Claude Lefort. ... je lui propose de modifier son amendement. Plutôt que d'amputer de la somme proposée le budget du ministère de la coopération, il faudrait la transférer vers l'aide à la coopération décentralisée qui, elle, est parfaitement transparente.

M. Laurent Dominati. Ce n'est pas une mauvaise idée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 178.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

M. Laurent Dominati. Je vote pour !

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 13 novembre 1996, de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la collecte et à l'élimination des cadavres d'animaux et des déchets d'abattoirs et modifiant le code rural.

Ce projet de loi, n° 3118, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 13 novembre 1996, de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la zone franche de Corse.

Ce projet de loi, n° 3119, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES

M. le président. J'ai reçu, le 13 novembre 1996, de M. le Premier ministre un projet de loi de finances rectificative pour 1996.

Ce projet de loi, n° 3117, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 13 novembre 1996, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits agricoles et industriels (COM [96] 481/n° E 715), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 3121, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 13 novembre 1996, de M. Philippe Houillon un rapport (n° 3116), fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en nouvelle lecture, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, relatif à la détention provisoire.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 13 novembre 1996, de M. le Premier ministre, en application de l'article 35 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispo-

sitions d'ordre économique et financier, un rapport sur les conditions de prévention du surendettement des ménages notamment en matière de crédits à la consommation.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 13 novembre 1996, de M. Robert Pandraud un rapport d'information, n° 3120, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur des propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 23 octobre au 6 novembre 1996 (nos E 715, E 717, E 718 et nos E 722 à E 724).

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 14 novembre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993.

M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3030) ;

Education nationale, enseignement supérieur et recherche :

Education nationale :

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 14 au rapport n° 3030) ;

Enseignement supérieur :

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 15 au rapport n° 3030),

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome VII) ;

Enseignement scolaire :

M. Francisque Perrut, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome VI) ;

Recherche :

M. Alain Rodet, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 16 au rapport n° 3030),

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome VIII),

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome VI).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 12 novembre 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 731. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale et l'établissement d'un service universel des télécommunications dans un environnement concurrentiel (remplaçant la directive 95/62/CE du Parlement européen et du Conseil).

A N N E X E

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite
doit être apportée au plus tard le jeudi 21 novembre 1996*

Nos 32162 de M. Jean-Claude Lamant ; 32710 de M. Jean Ueberschlag ; 35586 de M. Alain Marleix ; 36295 de M. Pierre Bernard ; 36777 de M. Anicet Turinay ; 37014 de M. Charles Cova ; 37652 de M. Marcel Roques ; 38580 de M. Jean-Pierre Chevènement ; 38955 de M. Jean-Michel Boucheron ; 39386 de M. Denis Jacquat ; 39619 de M. Serge Janquin ; 40554 de M. Jean-Michel Dubernard ; 41017 de M. Gilbert Meyer ; 41065 de M. Jean-Claude Lenoir ; 41269 de M. Jean-Claude Lenoir ; 41289 de M. Denis Jacquat ; 41422 de M. Denis Jacquat ; 42296 de M. Pierre Forgues ; 42708 de M. Maxime Gremetz ; 42784 de M. Marius Masse ; 42822 de Mme Muguette Jacquaint.

